



NATIONS UNIES
COMORES



PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (PNUAD)

2015-2021 RÉVISÉ





NATIONS UNIES
COMORES



PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (PNUAD)

2015-2021 RÉVISÉ







TABLE DES MATIÈRES

Page des signatures	IV
Sigles et acronymes	VI
Résumé exécutif	VIII
I INTRODUCTION	1
I.1 Justification de la révision	1
I.2 Bilan et leçons apprises de la mise en œuvre du PNUAD 2015-2019	2
I.3 Prise en compte des recommandations du Rapport MAPS	3
I.4 Méthodologie, processus de révision et structure du document	5
II PARTENARIAT, VALEURS ET PRINCIPES	7
III CONTEXTE NATIONAL	11
IV DOMAINES STRATÉGIQUES DE COOPÉRATION	19
IV.1 Alignement des effets du PNUAD révisé aux objectifs et résultats de la SCA2D révisée	19
IV.1.1 Contribution à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie et gestion durable de l'environnement.	19
IV.1.2 Contribution à l'accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social	24
IV.1.3 Contribution à la Consolidation de la gouvernance et promotion de l'Etat de droit.	28
IV.2 Orientations stratégiques pour une contribution efficace du PNUAD révisé aux objectifs stratégiques et aux résultats attendus de la SCA2D	31
V HYPOTHÈSES ET RISQUES	37
V.1 Hypothèses	37
V.2 Risques	37
VI CADRE BUDGÉTAIRE ET FINANCEMENT	39
VII MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE	41
VIII SUIVI ET ÉVALUATION	45
IX COMMUNICATION	49
X ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ET DE L'EQUIPE-PAYS DES NATIONS UNIES (CLAUSES JURIDIQUES)	51
X.1 Engagements du Gouvernement	51
X.2 Engagements de l'Equipe-pays des Nations Unies.	52
ANNEXES	56



PAGE DES SIGNATURES

Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement en Union des Comores 2015-2021



Pour le Gouvernement

SOUEF MOHAMED EL-AMINE

*Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération Internationale*

Pour le Système des Nations Unies

DR MATTHIAS Z. NAAB

*Coordonnateur Résident du Système des
Nations Unies en Union des Comores*





En signant ce document, nous, membres de l'Equipe-pays des Nations Unies en Union des Comores, dans le respect du mandat, des missions, des compétences et du processus de prise de décisions de chacun des organismes des Nations Unies, nous engageons à adopter cette stratégie commune pour renforcer notre coopération en vue d'atteindre la performance et l'impact à travers une réponse commune aux besoins de développement des Comores.

ANNE THERESE NDONG JATTA

Directrice Régionale de l'UNESCO

NAISON MUTIZWA-MANGIZA

Directeur Régional de UNHABITAT

BOURI JEAN VICTOR SANHOUIDI

Représentant Résident a.i du PNUD

DR MARCEL OUATTARA

Représentant de l'UNICEF

PATRICE TALLA TAKOUKAM, PH.D.

Représentant de la FAO

DR DIARRA ABDOULAYE

Représentant a.i de l'OMS

CONSTANT-SERGE BOUNDA

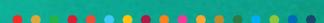
Directeur-pays de l'UNFPA

JUDE PADAYACHY

Représentant de l'ONUSIDA

COFFI AGOSSOU

Directeur-pays a.i de l'OIT





SIGLES ET ACRONYMES

BCC	Banque Centrale des Comores	FPaD	Forum des Partenaires au Développement
BCR	Bureau du Coordonnateur Résident	FED	Fonds Européen pour le Développement
BM	Banque Mondiale	FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
CCA	Bilan commun de pays	FMI	Fonds Monétaire International
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme	FRP	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
CFPI	Commission de la Fonction Publique Internationale	GAR	Gestion Axée sur les Résultats
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement	GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
CNLS	Comité National de Lutte contre le Vih/Sida et les Ist	GNUE	Groupe des Nations Unies pour le suivi et l'évaluation
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement	GTD	Groupes Techniques de Dialogue
COI	Commission de l'Océan Indien	HACT	Approche harmonisée sur les transferts de fonds
CRDE	Centre Rural de Développement Economique	IDH	Indice de Développement Humain
DaO	Delivering As One	IPH	Indice de Pauvreté Humaine
DOCO	Département des Nations unies pour la coordination des activités opérationnelles	IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
DOTS	Stratégie de traitement de la tuberculose	ISDR	Stratégie Internationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté	IST	Infections Sexuellement Transmissibles
EBC	Enquête budget – consommation	MICS	Enquête par grappe à indicateurs multiples
EDS	Enquête Démographique et de Santé	ODD	Objectifs de Développement Durable
EIM	Enquête Intégrale auprès des Ménages	OIT	Organisation Internationale du Travail
EP	Effet Programme de pays	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
EPT	Education Pour Tous	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
EVIH	Enquête sur le Vih/Sida	ONG	Organisation Non Gouvernementale
FADC	Fonds d'Appui au Développement Communautaire	ONU	Organisation des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	OSC	Organisations de la Société Civile
		PAE	Plan d'Action pour l'Environnement



PAP	Plan d'Actions Prioritaires	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant	RNFD	Réseau National Femmes et Développement
PDDEA	Plan Décennal de Développement de l'Education et de l'Alphabétisation	SCA2D	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
PEV	Programme Elargi de Vaccination	SCRPF	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
PF	Planification Familiale	S-E	Suivi-Evaluation
PIB	Produit Intérieur Brut	SNIS	Système National d'Information Sanitaire
PIP	Plan d'Investissements Prioritaires	SNU	Système des Nations Unies
PIQ	Programme d'Investissements Quinquennal	SR/PF	Santé de la Reproduction / Planification Familiale
PNA-EPT	Plan National d'Action de l'Education Pour Tous	SOP	Standard Operating Procedures for Delivering as One
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire	TEF	Taux d'Exécution Financière
PNE	Programme National de l'Environnement	TRGA	Taux de Réalisation Global des Activités
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse	UA	Union Africaine
PNS	Politique Nationale de Santé	UE	Union Européenne
PNSJ	Politique Nationale du Secteur de la Justice	UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (voir PNUAD)
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme	UNDAF	United Nations Development Assistance Framework Info
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
POPs	Polluants Organiques Persistants	VNU	Volontaires des Nations Unies
PTF	Partenaires Techniques et Financiers	WASH	Eau, Assainissement et Hygiène
PVVIH	Personnes Vivant avec le Vih		
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National		





RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Gouvernement et l'Equipe-pays des Nations Unies ont procédé à la révision du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD/UNDAF) afin d'assurer son alignement sur les priorités nationales de développement déclinées dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable révisée (SCA2D) 2018-2021 qui vise à poser les bases devant conduire l'Union des Comores sur la trajectoire de l'émergence. L'extension du PNUAD couvre la période 2019-2021.

Le PNUAD révisé 2015-2021 s'appuie sur les enseignements et les recommandations de la revue à mi-parcours du PNUAD 2015-2019. Il prend en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les cibles y afférentes priorisées par le Gouvernement. Il intègre les nouvelles directives du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) sur l'élaboration du PNUAD, particulièrement les principes programmatiques et de programmation des Nations Unies.

Le PNUAD révisé est le résultat d'un processus participatif et inclusif qui a été conduit sous le leadership du Gouvernement et de l'Equipe-pays des Nations Unies avec l'implication des acteurs du Gouvernement, des Organisations de la société civile (OSC), du secteur privé et des Partenaires techniques financiers (PTF), y compris des Agences des Nations Unies.

Le PNUAD révisé 2015-2021 est structuré autour des trois axes stratégiques de la SCA2D révisée. Il représente

le cadre régissant la contribution des Nations Unies à l'atteinte des objectifs de développement de l'Union des Comores, tenant compte de ses avantages comparatifs. A travers le PNUAD révisé, l'Equipe-pays des Nations Unies veut contribuer à la réalisation des quatre (4) effets ci-après déclinés :

L'Effet 1 du PNUAD, « D'ici 2021, les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d'emplois décents », est aligné à l'Axe stratégique 1 de la SCA2D révisée, « Accélération de la transformation structurelle de l'économie et gestion durable des ressources naturelles ». Il est en lien avec les ODD 1, 2, 5 et 8. Il couvre la dimension économique et se réfère au pilier « Prospérité » du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

L'Effet 2 du PNUAD, « D'ici 2021, la population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie et utilise des services sociaux de base et de protection de qualité, équitables et durables », est aligné à l'Axe stratégique 2 de la SCA2D révisée, « Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social ». Il est en cohérence avec les ODD 2, 3, 4, 5 et 6. Il renvoie à la dimension sociale et aux piliers « Population » et « Prospérité » du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

L'Effet 3 du PNUAD, « D'ici 2021, les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure





gouvernance politique, administrative, et économique, en adéquation avec les pratiques de droits de l'homme et de résilience », est aligné à l'Axe stratégique 3 de la SCA2D révisée, « Consolidation de la gouvernance et promotion de l'état de droit ». Il est en lien avec les ODD 5 et 16, et se réfère aux trois dimensions du développement durable qui ne peuvent être opérationnalisées sans la « Paix ».

L'Effet 4 du PNUAD, « D'ici 2021, les populations les plus vulnérables assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises », est aligné à l'Axe stratégique 1 de la SCA2D révisée, « Accélération de la transformation structurelle de l'économie et gestion durable des ressources naturelles ». Il est en adéquation avec les ODD 5, 7, 12, 13, 14, 15. Il est arrimé à la dimension environnementale et au pilier « Planète » du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

Le budget du PNUAD révisé a été estimé à 73.987.900 USD. Les ressources disponibles sont de 42.932.700 USD, soit 58% du budget total, et les ressources à mobiliser de 31.055.200 USD, soit 42%. La répartition par effet se présente comme suit : 13% pour l'Effet 1, 25% pour l'Effet 2, 9% pour l'Effet 3 et 53% pour l'Effet 4. Il apparaît donc qu'une part de 78% du budget est allouée aux Effets 2 et 4. Cette répartition témoigne de l'importance accordée à la gestion durable des ressources naturelles et au développement du capital humain. Le SNU dispose d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources qui sera actualisée et mise

en œuvre plus efficacement pour combler le déficit de ressources allouées au PNUAD révisé.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNUAD révisé se baseront sur les mécanismes existants qui seront renforcés en tenant compte des leçons apprises au cours des trois dernières années et des recommandations de la revue à mi-parcours.

Précisément, le comité de pilotage, co-présidé par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, côté Gouvernement, et le Coordonnateur Résident pour l'Equipe-pays des Nations Unies, en assurera le leadership. Le groupe Programme (PMT) demeure la cheville ouvrière et les groupes résultats (GR) restent les leviers opérationnels de la gestion programmatique. Le groupe des Opérations (OMT) apportera un appui technique à travers la mise en œuvre de la stratégie conjointe de gestion des opérations révisée 2015-2019, qui sera actualisée pour s'aligner à la période d'extension. Le groupe Communication (UNCG) s'attèlera à promouvoir une image cohérente de le SNU, à travers une communication axée sur les résultats du PNUAD révisé et des ODD, ainsi que la communication stratégique.

L'Equipe-pays des Nations Unies, en accord avec le Gouvernement, poursuivra l'organisation des revues annuelles et conduira une évaluation finale du PNUAD révisé en 2020 dont les résultats, les conclusions et les recommandations orienteront le prochain cycle de programmation.



I INTRODUCTION

I.1 JUSTIFICATION DE LA RÉVISION

Le présent document du PNUAD révisé 2015-2021 a été élaboré conjointement par le Gouvernement et l'Equipe-pays des Nations Unies pour assurer son alignement à la SCA2D révisée 2018-2021 et à l'Agenda 2030 des Nations Unies, particulièrement aux ODD et les cibles y afférentes priorisées par le Gouvernement.

En effet, en 2017, la révision de la SCA2D, document national de référence, par le Gouvernement avec la participation de tous les acteurs nationaux ainsi que l'appui des PTF, a été justifiée par la nécessité de l'aligner à la vision du Gouvernement de « Faire des Comores un pays émergent d'ici 2030, respectueux des droits de l'Homme, de l'égalité de genre et promouvant l'Etat de droit ». Ce choix politique et stratégique majeur a été aussi motivé par la prise en compte du Programme d'investissements quinquennal (PIQ) 2016-2021 qui est un levier opérationnel essentiel pour la mise en œuvre de la SCA2D révisée.

La SCA2D révisée se distingue essentiellement de la version précédente par ses choix stratégiques qui intègrent les ODD. La SCA2D révisée 2018-2021 s'articule autour des trois axes suivants : Axe 1 « Accélération de la transformation structurelle de l'économie et la gestion durable de l'économie » ; Axe 2 « Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social » ; Axe 3 « Consolidation de la gouvernance et de l'état de droit ».

La SCA2D révisée 2018-2021 a réaffirmé l'attachement du Gouvernement au respect, à la réalisation, à la protection et à la promotion des droits de l'homme garantis par les instruments internationaux et régionaux pertinents. En effet, l'Union des Comores a ratifié la quasi-totalité des instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme, et certaines de leurs dispositions sont même entérinées par sa constitution.

Eu égard à l'ambition du Gouvernement de positionner l'Union des Comores sur la trajectoire de l'émergence,

la SCA2D révisée 2018-2021 vise essentiellement à promouvoir la dignité et le droit au développement des Comoriennes et des Comoriens, particulièrement de ceux appartenant aux couches sociales les plus vulnérables de la population, pénalisées par le faible développement humain et l'extrême pauvreté. Ce choix obéit à la Résolution des Nations Unies sur le droit au développement qui est le fondement de l'Agenda 2030.

A la faveur de la révision de la SCA2D, le Gouvernement et l'Equipe pays des Nations Unies ont convenu de procéder également à la révision du PNUAD 2015-2019 pour le mettre en cohérence avec les changements stratégiques majeurs énoncés plus haut.

Dans la Déclaration d'Antananarivo, l'Equipe pays des Nations Unies a affirmé son engagement à « aller de l'avant, davantage unis dans l'action » pour apporter un appui technique et financier au processus de révision, d'accompagner et de soutenir la vision du Gouvernement. Cette position exprime l'attachement de l'Equipe pays des Nations Unies aux engagements

« A LA FAVEUR DE LA RÉVISION DE LA SCA2D, LE GOUVERNEMENT ET L'EQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES ONT CONVENU DE PROCÉDER ÉGALEMENT À LA RÉVISION DU PNUAD 2015-2019 POUR LE METTRE EN COHÉRENCE AVEC LES CHANGEMENTS STRATÉGIQUES MAJEURS ÉNONCÉS PLUS HAUT. »



de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide dont l'Union des Comores est signataire. En 2009, en tenant compte des conclusions et des recommandations du forum de Marrakech, ladite déclaration a inspiré la « Déclaration Ylang Ylang » dans laquelle « le Gouvernement de l'Union des Comores et le Système des Nations Unies se sont engagés à œuvrer ensemble pour mettre en place un programme unique, un cadre budgétaire commun incluant un fonds unique, des services communs, et une Equipe-pays renforcée sous le leadership du Coordonnateur Résident ».

Le PNUAD révisé 2015-2021 réaffirme donc la volonté du Gouvernement et de l'Equipe-pays des Nations Unies d'honorer les engagements de la Déclaration de Paris notamment l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats, la responsabilité mutuelle. L'Equipe-pays des Nations Unies a saisi l'opportunité de cette révision pour mettre le PNUAD en conformité avec les nouvelles directives du GNUM. Il s'agit particulièrement des principes programmatiques et des principes de programmation qui doivent désormais guider l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ce cadre de coopération.

Dans le cadre de la Déclaration d'Antananarivo, l'Equipe-pays des Nations Unies a aussi pris l'engagement de mettre en œuvre trois programmes conjoints axés sur la nutrition, la jeunesse et le genre en vue de promouvoir une réponse plus intégrée et cohérente aux priorités nationales et à la réalisation des ODD, de renforcer davantage l'unité dans l'action, afin de réduire les coûts de transaction et maximiser l'impact des interventions.

« LA REVUE À MI-PAROURS DU PNUAD 2015-2019 A TIRÉ LES PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR LA PERTINENCE, L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DES INTERVENTIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES. »





I.2 BILAN ET LEÇONS APPRIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNUAD 2015-2019

Dans un contexte national marqué par la stabilité politique et la paix sociale, et caractérisé par de nouveaux défis et des enjeux majeurs, des questions émergentes et de nouvelles opportunités en matière de consolidation de la paix, de gouvernance, de développement et d'environnement, la mise en œuvre du PNUAD 2015-2019 au cours des trois dernières années a enregistré des progrès dont rendent compte les rapports des revues annuelles et les évaluations conduites par les agences. La revue à mi-parcours du PNUAD 2015-2019 a tiré les principales conclusions suivantes sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience des interventions du Système des Nations Unies réalisées au cours des trois dernières années.

La pertinence du PNUAD 2015-2019 a été jugée satisfaisante. En effet, les quatre effets du PNUAD sont effectivement alignés à trois axes prioritaires de la SCA2D 2015-2019 et aux Objectifs de développement durable. L'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du PNUAD 2015-2019 ont été satisfaisantes. La prise en compte de la dimension genre a été effective.

Les partenaires du Gouvernement ont apprécié les appuis de l'Equipe-pays des Nations Unies en matière de conseil stratégique et de travail normatif qui ont permis, à certains ministères, de disposer

de politiques, de stratégies et des plan sectoriels. L'appui de l'Equipe-pays des Nations Unies a été aussi jugé satisfaisant en matière d'appui à la prestation des services et de plaider pour la mobilisation des ressources financières.

Cependant, la revue à mi-parcours a relevé le non fonctionnement du comité de pilotage du PNUAD, des problèmes de coordination et d'harmonisation des interventions des agences du SNU ; la faible participation aux réunions des membres des groupes de résultats et des groupes thématiques ; la faible implication des partenaires nationaux dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNUAD qui a été un handicap pour l'appropriation nationale et la durabilité ; la forte mobilité des cadres des services étatiques ; les lenteurs préjudiciables constatées dans l'examen, l'adoption et la publication des textes légaux et réglementaires qui pénalisent souvent la mise en œuvre des programmes et des projets exécutés avec l'appui technique et financier des agences.

I.3 PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT MAPS

Avec l'appui du Système des Nations Unies, le processus d'appropriation nationale et d'intégration des ODD a bénéficié de missions sur l'alignement des stratégies nationales et sectorielles aux ODD et d'une





LA RÉVISION DU PNUAD N'A PAS PORTÉ SUR LES EFFETS ESCOMPTÉS QUI ONT ÉTÉ JUGÉS PERTINENTS PAR LE GOUVERNEMENT ET L'ÉQUIPE-PAYS DES NATIONS UNIES. ELLE S'EST FOCALISÉE SUR LA MATRICE DES RÉSULTATS ET LE CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN.



Mission MAPS (*Mainstreaming, Accelerating and Policy Support*) en juillet-août 2017, permettant la formulation de recommandations sur les leviers d'accélération de la mise en œuvre des ODD. La mission MAPS a permis d'engager un dialogue approfondi avec les différentes parties prenantes dans chaque domaine de développement afin d'identifier les causes, les freins, les obstacles et les défis majeurs qui entravent le développement du pays.

Les résultats de la Mission MAPS doivent informer les cadres de planification développés par le Gouvernement et ses partenaires au développement. La mission MAPS a identifié huit leviers d'accélération de l'atteinte des ODD par l'Union des Comores, à savoir :

- » Accroître la productivité en tant qu'enjeu de la transformation économique pour une meilleure pénétration des marchés régionaux et mondiaux ;
- » Développer la protection sociale et l'accès aux services sociaux de base ;
- » Engager les Comores dans les secteurs des économies verte et bleue pour une conservation de la biodiversité et le renforcement de la résilience aux chocs naturels et risques climatiques ;
- » Intégrer la protection de la biodiversité, la gestion durable des terres, le changement climatique et la gestion des risques dans les différents secteurs et niveaux de planification ;
- » Définir et mener une politique d'occupation de l'espace et aménagement du territoire ;
- » Conduire une réforme du système politique pour sortir de la fragilité politique et institutionnelle ;
- » Améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité du Gouvernement ;
- » Renforcer la cohésion sociale et accroître la confiance en l'Etat de droit, la sécurité et les systèmes de justice.

Les accélérateurs définis par la mission MAPS et leurs moteurs (drivers) de changement sont parmi les éléments qui ont guidé la révision du PNUAD tant ils procèdent d'une approche développée par le Groupe des Nations Unies pour le Développement et menée avec toutes les parties prenantes au développement des Comores (société civile, partis politiques, administration, Gouvernement, secteur privé, partenaires au développement, collectivités locales).

I.4 MÉTHODOLOGIE, PROCESSUS DE RÉVISION ET STRUCTURE DU DOCUMENT

Le PNUAD révisé est le résultat d'un processus participatif et inclusif qui a été conduit sous le leadership du Gouvernement et de l'Equipe-pays des Nations Unies. L'approche méthodologique de la révision s'est basée sur la collecte et l'analyse documentaire, la conduite d'entretiens individuels et de groupes. La collecte et l'analyse documentaire se sont appesanties sur le document de la SCA2D révisée 2018-2021, y compris son Plan d'actions prioritaires (PAP), le Plan d'investissements prioritaires (PIP), les politiques, les stratégies, les plans, les programmes, les rapports des ministères sectoriels rencontrés. Elles ont également porté sur les documents de référence des agences des Nations Unies notamment le PNUAD 2015-2019, les cadres de coopération, les plans de travail conjoints et les plans de travail spécifiques des agences, les rapports des revues annuelles 2015, 2016, 2017, le rapport de la revue à mi-parcours.

Cet exercice de révision a mobilisé les ministères, les Organisations de la Société Civile (OSC), le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), et les agences des Nations Unies. Les entretiens individuels et de groupes ont été réalisés avec des cadres et des représentants du Gouvernement, des OSC et du secteur privé identifiés de commun accord avec le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) et les agences. Il a été noté une bonne participation des jeunes et des femmes. Les études et les enquêtes disponibles, les entretiens individuels et de groupes ont permis de recueillir des données et des opinions qui ont éclairé la révision.

La révision du PNUAD n'a pas porté sur les effets escomptés qui ont été jugés pertinents par le Gouvernement et l'Equipe-pays des Nations Unies. Elle s'est focalisée sur la matrice des résultats et le cadre budgétaire commun. Les modalités de mise en œuvre, de suivi et évaluation ont été renforcées en tenant compte des leçons apprises au cours des trois dernières années de mise en œuvre, ainsi que des recommandations de la revue à mi-parcours du PNUAD 2015-2019.



II PARTENARIAT, VALEURS ET PRINCIPES

Le partenariat, les valeurs, les principes programmatiques et les principes de programmation des Nations Unies constituent les fondements du PNUAD révisé. Ils forment également la trame des effets, des produits et des interventions qui sont développés dans ce document. Ils vont guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNUAD révisé ainsi que la communication sur ses résultats.

Le partenariat est au cœur des engagements de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il est un des cinq piliers « P » du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, qui a réaffirmé son rôle crucial dans la mise en œuvre des programmes et des projets visant l'atteinte des ODD. En effet, les cibles 17.16 et 17.17 de l'ODD 17 encouragent les Etats et les Gouvernements à développer des partenariats multipartites, des partenariats publics, des partenariats Public-Privé, des partenariats avec la société civile, des partenariats dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire. Le partenariat figure également en bonne place parmi les principes de programmation des Nations Unies. Le PNUAD révisé renforcera davantage les partenariats à toutes les phases de la conception au suivi et évaluation.

Les valeurs des Nations Unies : le PNUAD révisé est fondé sur les valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies, particulièrement la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, le maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international. Son but ultime est donc de soutenir les efforts du Gouvernement pour la promotion de la dignité de la personne humaine, du respect, de la réalisation et de la protection des droits de l'homme garantis par les instruments internationaux et régionaux de l'homme et la constitution.

« Ne laisser personne pour compte » : ce principe central plaide pour la réduction significative

ou l'éradication des discriminations, des inégalités, des privations ou de l'exclusion sociale que subissent les couches sociales ou les groupes et les personnes les plus défavorisées ou les plus vulnérables de la population telles que les personnes vivant avec handicap, les groupes et les personnes touchés durement par les effets du changement climatique et les risques de catastrophes naturelles, les femmes, les filles et les enfants victimes des violences diverses, les migrants et les minorités, entre autres. Le PNUAD révisé se concentre davantage sur ces groupes et personnes les plus vulnérables en milieu urbain, péri-urbain et rural.

« Droits humains, égalité des sexes et autonomisation de la femme » : ce principe met en exergue l'importance des droits de l'homme, particulièrement des droits fondamentaux de la femme qui doivent bénéficier d'une attention particulière dans le cadre de la coopération entre les Etats, les Gouvernements et les Nations Unies. Le but ultime du

« LE PARTENARIAT EST AU CŒUR DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE. IL EST UN DES CINQ PILIERS « P » DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES À L'HORIZON 2030, QUI A RÉAFFIRMÉ SON RÔLE CRUCIAL DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ET DES PROJETS VISANT L'ATTEINTE DES ODD. »



développement est la réalisation et la promotion de la dignité de la personne humaine qui requiert la pleine jouissance des droits de l'homme par la population, particulièrement par les personnes et les groupes les plus vulnérables, des droits de l'homme garantis par les instruments internationaux et régionaux. Le PNUAD révisé accorde une attention particulière aux droits de l'homme consacrés par ces instruments et la constitution du pays.

« **Durabilité et résilience** » : ces principes exhortent les Etats, les Gouvernements, les organismes des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et les communautés à œuvrer ensemble à travers des partenariats multipartites à assurer la protection de la planète et la gestion durable des ressources naturelles. Cette exigence vitale doit être prise en compte dans

les lois, les politiques, les stratégies, les programmes, les projets et les initiatives diverses prises par ces différents acteurs qui doivent viser essentiellement la réduction des vulnérabilités et le renforcement de la résilience des populations, des territoires, des sociétés, des économies, des systèmes politiques, sociaux et culturels. Le PNUAD révisé accorde une place de choix à la durabilité et la résilience qui sont prises en compte de façon transversale par tous les effets et les produits.

« **Redevabilité** » : ce principe se réfère à l'ODD 16 particulièrement à la cible 16.6 qui motive les Etats, les Gouvernements, les organismes des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et les communautés à œuvrer ensemble pour « mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ». La redevabilité requiert la transparence,



« **DURABILITÉ ET RÉSILIENCE** » : CES PRINCIPES EXHORTENT LES ETATS, LES GOUVERNEMENTS, LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES, LE SECTEUR PRIVÉ, LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES COMMUNAUTÉS À ŒUVRER ENSEMBLE À TRAVERS DES PARTENARIATS MULTIPARTITES À ASSURER LA PROTECTION DE LA PLANÈTE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES. »



le respect, l'exercice effectif et la promotion de la reddition des comptes ou de l'obligation de rendre compte dans la gestion des affaires publiques. Elle nécessite la mise en place de systèmes de production des données statistiques, de suivi et d'évaluation, des mécanismes visant à faciliter l'accès à l'information et le contrôle citoyen afin de fonder le dialogue et le débat sur la gestion des affaires publiques sur des résultats objectivement vérifiables grâce à la disponibilité des données probantes et fiables.

Le PNUAD révisé s'attachera à soutenir davantage les efforts du Gouvernement dans la mise en place des mécanismes opérationnels de reddition des comptes, des systèmes de production des données statistiques, de suivi et d'évaluation pour contribuer à la promotion de la redevabilité dans la gestion des affaires publiques. L'exigence de redevabilité s'impose

aussi à l'Equipe-pays des Nations Unies qui continuera à organiser régulièrement les revues annuelles, à conduire les évaluations de programmes et des projets exécutés avec son appui technique et financier ainsi que l'évaluation du PNUAD révisé pour rendre compte des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités, la fourniture des produits et de sa contribution à la réalisation des effets escomptés.

En plus des principes programmatiques, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNUAD révisé sera guidé par les principes de programmation à savoir la programmation axée sur les résultats, le développement des capacités, la prise en compte des risques dans la programmation, la relation entre développement, l'action humanitaire et consolidation de la paix, le soutien à des politiques cohérentes et les partenariats.





III CONTEXTE NATIONAL

UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE AVANTAGEUSE

L'archipel des Comores est géographiquement situé dans l'Océan Indien, à l'entrée nord du Canal du Mozambique, entre l'Afrique orientale et le nord-ouest de Madagascar. Ce Petit Etat insulaire en développement couvre une superficie totale de 2.236 km², répartie inégalement sur quatre îles : Ngazidja (Grande Comore, 1.148 km²), Ndzواني (Anjouan, 374 km²), Mwali (Mohéli, 290 km²) et Maore (Mayotte, 424 km²). Cette dernière demeure sous administration française depuis l'accession du pays à l'indépendance le 06 juillet 1975. Sur le plan administratif, le pays est érigé en trois régions autonomes représentées par trois îles et compte 16 préfectures et 54 communes. Le pays regorge d'énormes potentialités économiques et touristiques, d'une riche biodiversité et d'importantes ressources naturelles très peu exploitées.

UNE DYNAMIQUE DE LA POPULATION QUI EST UN ATOUT POUR LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE

La population est estimée à 745.000 habitants, avec une densité moyenne de 423 habitants/km², classant les Comores parmi les pays les plus densément peuplés au monde ; ce qui a créé une grande pression sur les ressources naturelles et environnementales. La proportion des jeunes de moins de 20 ans est estimée à 53%. Le taux de natalité est de 27,84‰ en 2015, avec un indice de fécondité de 3,6 enfants par femme.

La population est caractérisée par une croissance rapide (2,4% en 2015) d'une part, et d'autre part par un rapport de dépendance élevé (0,754) des personnes de moins de 15 ans et 65 ans et plus, avec toutefois de fortes disparités régionales. Le taux de croissance démographique, bien qu'il soit bas, reste préoccupant tant il entraîne une forte demande sociale à laquelle les politiques sociales doivent répondre. Toutefois, il convient de relever que la transition de la mortalité et celle de la fécondité entraînent progressivement la transformation de la structure par âge que le pays doit saisir pour tirer profit du dividende démographique.

La population comorienne est également très mobile. Elle migre en fonction des opportunités économiques,

des campagnes vers les villes, mais aussi vers l'extérieur du pays qui abrite l'équivalent de 25 à 30% de la population totale nationale, dont majoritairement émigre en France. Les envois de fonds, estimés à 25% du PIB (BCC), contribuent à une augmentation du revenu disponible brut. Cependant, les ressources et potentialités de cette diaspora demeurent encore insuffisamment valorisées. Le défi pour le Gouvernement est d'arriver à mettre en place un mécanisme permettant d'optimiser et de valoriser les contributions multiples des Comoriens de l'étranger, et notamment leurs transferts de fonds.

DES PROGRÈS DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE

La Constitution de l'Union des Comores affirme dans son préambule l'engagement à assoir un Etat de droit fondé sur les principes démocratiques garantis pour tous les citoyens et une gouvernance au service des citoyens et du développement. Il affirme l'attachement du pays aux principes des droits fondamentaux tels qu'ils sont définis par la Déclarations Universelles





des Droits de l'Homme des Nations Unies et autres conventions internationales.

En matière de gouvernance politique, des progrès ont été accomplis depuis les accords de paix de 2001. L'Union des Comores est une République à régime monocaméral régie par une Constitution adoptée par référendum en décembre 2001, modifiée par référendum en août 2018. Le pays s'est ainsi doté progressivement d'institutions démocratiques, et cherche à consolider l'unité nationale en atténuant les antagonismes à l'intérieur et entre les îles, et en établissant des normes étatiques plus respectueuses des principes universels des droits de l'homme et d'égalité des chances. Toutefois, les institutions restent encore fragiles et le pays demeure confronté à des défis majeurs en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat. Face à ce défi, le Gouvernement veut s'appuyer sur la nouvelle Constitution adoptée par referendum en août 2018 pour lancer les réformes nécessaires en vue d'une transition vers la résilience.

S'agissant de l'Etat de droit, le Gouvernement s'est engagé sur la voie du renforcement de la gouvernance démocratique participative à travers l'adoption de

la Politique nationale du secteur de la justice (PNSJ) 2016-2025 qui organise et fixe les orientations stratégiques des institutions en charge de la justice. Le Gouvernement s'est engagé à garantir l'indépendance et l'efficacité de la justice et un bon fonctionnement de l'administration pénitentiaire par la mise en œuvre de la PNSJ.

En matière de gouvernance économique et administrative, le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer l'efficacité de l'administration publique, avec notamment l'adoption en 2016 d'une stratégie de réforme de la fonction publique. Cependant, la faible qualité de la gouvernance économique et administrative, caractérisée par des défaillances de l'appareil administratif, un niveau de corruption élevé et une faible qualité de la gestion des finances publiques reste un défi majeur à relever par le Gouvernement qui l'a inscrit parmi les priorités de la SCA2D révisée 2018-2021. La qualité des institutions, en termes d'efficacité, de respect de règles et procédures, de transparence et de suivi-évaluation de l'action publique doit être renforcée pour améliorer les services publics. Les capacités des institutions de gouvernance et des organisations de la société civile demeurent





insuffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leur fonction de contrôle de l'action publique et de contre-pouvoir.

S'agissant de la gouvernance locale, le processus de décentralisation a été amorcé en 2001 et acté par la loi de décentralisation de 2011 qui fait de la commune, la collectivité territoriale de base. En 2015, le Gouvernement a initié le transfert des compétences en matière d'état civil vers les 54 communes des Comores. Cependant, l'absence de ressources propres aux communes et de transfert de compétences fait de la décentralisation un processus inachevé. Il en est de même du renforcement de la participation des femmes encore sous-représentées dans les instances de décision.

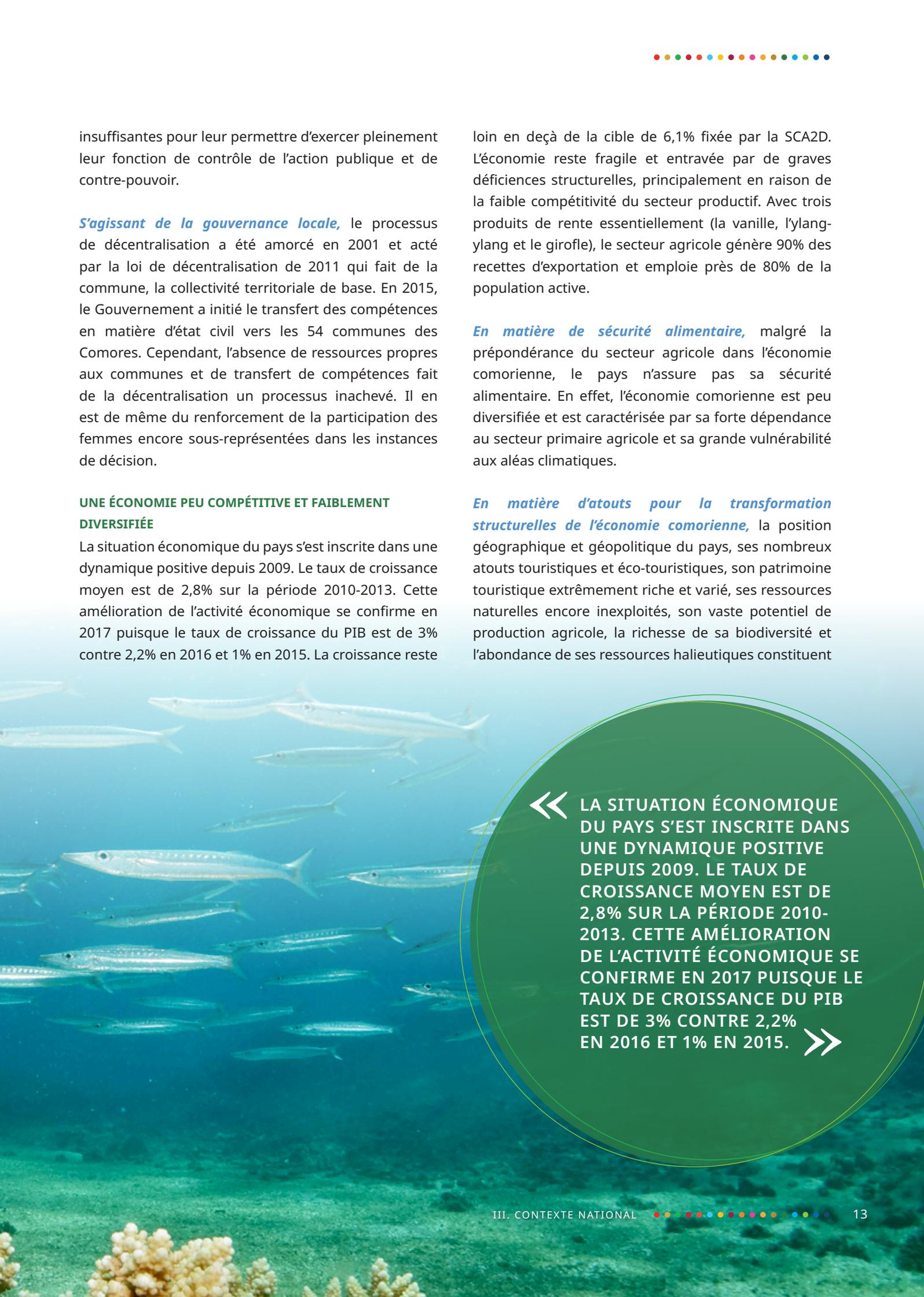
UNE ÉCONOMIE PEU COMPÉTITIVE ET FAIBLEMENT DIVERSIFIÉE

La situation économique du pays s'est inscrite dans une dynamique positive depuis 2009. Le taux de croissance moyen est de 2,8% sur la période 2010-2013. Cette amélioration de l'activité économique se confirme en 2017 puisque le taux de croissance du PIB est de 3% contre 2,2% en 2016 et 1% en 2015. La croissance reste

loin en deçà de la cible de 6,1% fixée par la SCA2D. L'économie reste fragile et entravée par de graves déficiences structurelles, principalement en raison de la faible compétitivité du secteur productif. Avec trois produits de rente essentiellement (la vanille, l'ylang-ylang et le girofle), le secteur agricole génère 90% des recettes d'exportation et emploie près de 80% de la population active.

En matière de sécurité alimentaire, malgré la prépondérance du secteur agricole dans l'économie comorienne, le pays n'assure pas sa sécurité alimentaire. En effet, l'économie comorienne est peu diversifiée et est caractérisée par sa forte dépendance au secteur primaire agricole et sa grande vulnérabilité aux aléas climatiques.

En matière d'atouts pour la transformation structurelles de l'économie comorienne, la position géographique et géopolitique du pays, ses nombreux atouts touristiques et éco-touristiques, son patrimoine touristique extrêmement riche et varié, ses ressources naturelles encore inexploitées, son vaste potentiel de production agricole, la richesse de sa biodiversité et l'abondance de ses ressources halieutiques constituent



« LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU PAYS S'EST INSCRITE DANS UNE DYNAMIQUE POSITIVE DEPUIS 2009. LE TAUX DE CROISSANCE MOYEN EST DE 2,8% SUR LA PÉRIODE 2010-2013. CETTE AMÉLIORATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SE CONFIRME EN 2017 PUISQUE LE TAUX DE CROISSANCE DU PIB EST DE 3% CONTRE 2,2% EN 2016 ET 1% EN 2015. » ➤





« LE TAUX D'ACTIVITÉ EST FAIBLE ET LE SOUS-EMPLOI EST ASSEZ ÉLEVÉ. EN EFFET, SEULEMENT 45% DE LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER EXERÇAIT UNE PROFESSION EN 2014, FAISANT DES COMORES LE PAYS QUI DÉTIENT LE TAUX D'ACTIVITÉ LE PLUS FAIBLE PAR RAPPORT À SES HOMOLOGUES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE. »

des atouts indéniables pour accélérer la transformation structurelle de l'économie.

UN REcul DE LA PAUVRETÉ

Cette tendance est observée depuis 2004. En 2014, 34,3% de la population vivaient en-dessous du seuil de pauvreté, contre 44,8% en 2004. Cependant, l'Union des Comores enregistre un taux de pauvreté nettement plus élevé que certaines des nations insulaires les plus riches de la région. En 2018, l'Indice de Développement Humain (IDH) était de 0,503. Ce faible niveau d'IDH traduit la lenteur du progrès des indicateurs économiques et sociaux dans l'Union des Comores. Toutefois, la population reste vulnérable aux privations et à la pauvreté. La pauvreté est entretenue par l'ampleur du chômage.

UN TAUX DE CHÔMAGE PRÉOCCUPANT

Le taux d'activité est faible et le sous-emploi est assez élevé. En effet, seulement 45% de la population en

âge de travailler exerçait une profession en 2014, faisant des Comores le pays qui détient le taux d'activité le plus faible par rapport à ses homologues d'Afrique subsaharienne. Le taux de chômage reste élevé surtout chez les jeunes et les femmes du fait du manque de formation technique et de l'accès difficile au financement. La main-d'œuvre est principalement employée dans l'agriculture et les services. L'emploi informel à faible productivité et offrant une faible protection sociale domine le marché du travail.

S'agissant du droit à l'égalité de genre, la participation au marché du travail et la nature de l'emploi sont caractérisées par des inégalités de genre. Seulement un tiers des femmes font partie de la population active, par rapport à un taux d'activité de 57% chez les hommes.

Le droit à l'éducation requiert encore plus d'attention de la part du Gouvernement, de la société civile



et des partenaires au développement. L'accès à l'éducation s'est considérablement amélioré. Le rapport d'évaluation de la SCA2D révisé 2017 a relevé des progrès remarquables ces dernières années. En effet, le niveau atteint en matière de couverture scolaire se traduit par un taux net de scolarisation de 85% et un taux brut de scolarisation de 104% en 2014, un taux d'achèvement du primaire de 73% en 2015-2016, ainsi qu'un taux de redoublement au primaire de 17,7% en 2014-2015. Par ailleurs, on relève un ratio filles-garçons de 0,9 au primaire et 1,01 au secondaire.

Cependant, le Rapport d'état du système éducatif national (RESEN) fait ressortir des contraintes liées aux modes de redistribution des ressources publiques entre les sous-secteurs de l'éducation, à l'existence d'un déséquilibre structurel dans le système éducatif entre les différents niveaux d'enseignement et la faiblesse des filières techniques, scientifiques et professionnelles, ainsi que l'inadaptation de l'enseignement aux

besoins du marché du travail. Le Plan décennal de développement de l'éducation et de l'alphabétisation (PDDEA) 2021-2030 et le plan de transition du secteur de l'éducation 2017-2020 visent à relever ces défis et à stimuler les efforts dans le secteur de l'éducation.

En ce qui concerne le droit à la vie et le droit à la santé, l'espérance de vie a progressé de manière continue. Elle a atteint 68 ans pour les hommes et 71 ans pour les femmes en 2015. D'importants progrès ont été constatés dans le domaine de la santé des habitants, notamment en matière de santé maternelle ou de lutte contre le paludisme qui semble en voie d'éradication sur l'ensemble de l'archipel. En revanche, l'état nutritionnel des enfants reste un défi à relever. En Union des Comores, selon l'EDS-MICS de 2012, la contribution de la malnutrition à la mortalité infanto-juvénile s'élevait à 43% dont 9% dû à la malnutrition sévère, 30% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique dont 15% sous sa forme sévère. Environ



un enfant de moins de 5 ans sur dix (11%) est atteint de malnutrition aiguë, dont 4% sous sa forme sévère, dépassant le seuil d'urgence de l'OMS de 2% et, le faible poids à la naissance est estimé à 16%.

Dans le domaine de l'accès aux soins de santé et de la prise en charge globale des personnes infectées par le Vih/Sida, le Gouvernement va doubler d'efforts et de vigilance. En effet, les Comores font partie du groupe des pays à épidémie peu active mais dont la progression est de plus en plus inquiétante. La prévalence du Vih/Sida se situe à moins de 1%. Le traitement par les ARV a été introduit en 2006, la prophylaxie en 2013, et le nombre de PVVIH est de 27.

Dans le domaine du genre et les violences, les rapports d'activités de services d'écoute font état d'une augmentation des cas de violences et de maltraitance. En effet, au cours de la période 2015/2016, les services d'écoute ont enregistré un total de 759 cas de violences faites aux femmes et de maltraitance des enfants. Mais l'application des lois relatives à la lutte contre les violences et la maltraitance des enfants reste faible. Le défi majeur consiste à renforcer les actions de prévention des violences et à assurer une prise en charge médicale, psychologique et juridique des victimes de maltraitance et de violences par le renforcement des capacités de réponses des services d'écoute et par l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de prévention des violences et de protection des victimes.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le taux moyen de desserte en eau potable est de 40% en 2012. L'accès à l'eau se caractérise par l'absence de schémas directeurs pour l'ensemble du pays, l'inexistence d'un système d'information, et le défaut de priorisation de l'accès à l'eau en fonction du degré de vulnérabilité des régions. En matière d'assainissement, la situation est préoccupante avec une couverture nationale en assainissement amélioré des eaux usées de 32,4% en 2012.

EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RÉSILIENCE

Le changement climatique constitue une préoccupation majeure pour le pays. L'absence d'une vision stratégique de long terme a été à la base de la dégradation

généralisée et accélérée des principales ressources naturelles qui forment la base du développement économique. On assiste à une érosion de la diversité biologique, tant en milieu forestier qu'en milieu marin et côtier. L'Union des Comores est très vulnérable aux catastrophes naturelles comme au changement climatique.

L'énergie, la foresterie et l'agriculture font partie des secteurs clés où des efforts doivent être faits pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et assurer la protection de l'environnement. Ainsi, ces secteurs occupent une place de choix dans le processus de transformation économique et la lutte contre la pauvreté. Les comportements adoptés accroissent la vulnérabilité des populations et affectent négativement leurs conditions de vie. Le patrimoine forestier, y compris les espaces protégés, continue de subir les pressions des exploitations des petits producteurs caractérisées par la faible utilisation des semences améliorées et des techniques modernes de production. Du fait de l'accès limité à l'énergie, l'agriculture est peu mécanisée et 80% de ménages utilisent principalement le bois de chauffe pour la cuisson. Bien que le taux de dégradation des forêts soit passé de 6,6% en 1990 à 1,7% en 2012, on estime à 500 ha la superficie des forêts qui disparaît chaque année.

Les conséquences de ces modes de production et de consommation sur l'érosion côtière, la biodiversité et les équilibres naturels commencent à se faire sentir. Des efforts restent donc à faire pour renforcer la gouvernance environnementale, promouvoir d'autres sources d'énergies renouvelables et assurer une gestion durable des ressources naturelles.

En 2007, le Gouvernement a mis en place le Centre des opérations de secours et de la protection civile (COSEP), qui a été transformé en Direction générale de la sécurité civile (DGSC) en vue de disposer à la fois des capacités de réponses et de préparation aux catastrophes au niveau national. Mais ces capacités demeurent encore très faibles pour permettre aux institutions d'intervenir efficacement en termes de système de préparation, de surveillance, d'information pour une alerte précoce, et de disponibilités de données de base pour les évaluations, la coordination et la communication à tous les niveaux.





◀ EN 2007, LE GOUVERNEMENT A MIS EN PLACE LE CENTRE DES OPÉRATIONS DE SECOURS ET DE LA PROTECTION CIVILE (COSEP), QUI A ÉTÉ TRANSFORMÉ EN DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (DGSC) EN VUE DE DISPOSER À LA FOIS DES CAPACITÉS DE RÉPONSES ET DE PRÉPARATION AUX CATASTROPHES AU NIVEAU NATIONAL. ▶





IV DOMAINES STRATÉGIQUES DE COOPÉRATION

Dans le cadre du PNUAD révisé, l'action de l'Equipe-pays des Nations Unies s'est positionnée sur les trois axes stratégiques de la SCA2D révisée indiqués ci-dessus. Les quatre effets expriment les changements stratégiques souhaités que le Gouvernement et l'Equipe-pays des Nations Unies s'engagent à réaliser en partenariat avec les autres parties prenantes pour propulser l'Union des Comores sur la trajectoire de l'émergence d'ici 2030. Ils sont articulés des accélérateurs identifiés par la mission MAPS.

IV.1 ALIGNEMENT DES EFFETS DU PNUAD RÉVISÉ AUX OBJECTIFS ET RÉSULTATS DE LA SCA2D RÉVISÉE

IV.1.1 Contribution à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie et gestion durable de l'environnement

Effet 1 « D'ici à 2021, les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d'emplois décents »

L'Effet 1 du PNUAD est aligné à **l'objectif stratégique 1.2** de la SCA2D révisée « *Développer durablement le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique productif* » et aux trois résultats qui vont contribuer à sa réalisation : **résultat 1.2.1** « *La productivité halieutique augmentée* », **résultat 1.2.2** « *La productivité agro-sylvo-pastorale augmentée* » et **résultat 1.2.3** « *La résilience des ménages aux risques est renforcée* ». Il est également en lien avec les ODD et les cibles priorités ci-après : **ODD 1** – cibles : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.4 ; **ODD 2** – cibles : 2.1, 2.2, 2.4, 2.5 ; **ODD 8** – cibles : 8.1, 8.2, 8.3 et 8.5. L'Effet 1 s'articule aux accélérateurs 1 et 3 de la mission MAPS.

L'Effet 1 se rapporte à la dimension économique et au pilier « **Prosperité** » du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Il est

en cohérence avec les dispositions des instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme et de la constitution. Précisément, la constitution de l'Union des Comores affirme l'attachement du pays à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, aux traités et conventions ratifiés. Le changement stratégique souhaité de la réalisation de cet effet devrait se traduire par une contribution significative à la promotion du respect, de la réalisation et la protection du droit au travail et à l'emploi décent, du droit à la libre entreprise, du droit à un revenu ou rémunération décente pour les femmes, les hommes et les jeunes particulièrement les plus vulnérables.

Pour apporter une contribution significative à ce changement stratégique, les interventions clés de l'Equipe-pays des Nations Unies consisteront à mettre en œuvre des projets catalytiques ou de démonstration qui vont contribuer à l'accroissement de la productivité et de la production agricole, pastorale et halieutique dans les zones d'intervention ainsi qu'à l'augmentation de leurs revenus et l'amélioration de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces interventions se concentreront donc dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Elles aideront aussi à améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes afin de promouvoir leur accès à des emplois décents et à des opportunités économiques. Précisément, ces interventions se focaliseront sur :

Le renforcement des capacités fonctionnelles, techniques, technologiques et financières des communautés les plus vulnérables, des exploitants agricoles, notamment des femmes et des jeunes pour améliorer leur accès à des moyens de subsistance résilients, et la sécurité alimentaire en milieux péri-urbain et rural

Les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies permettront notamment de mettre en place des équipements et des infrastructures visant à promouvoir



« LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELLES DES STRUCTURES NATIONALES DE COORDINATION DE QUESTIONS DE POPULATION EN VUE DE LA CAPTURE DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE »

l'entrepreneuriat féminin, à développer et mettre en place des systèmes d'irrigation avec une gestion efficace de l'eau à des fins de production, d'améliorer les compétences techniques des exploitants agricoles sur la production maraîchère, la protection des végétaux et des animaux, l'utilisation des variétés de semences et de races animales améliorées, l'utilisation des techniques agricoles, d'élevage et de pêche améliorées. Ces interventions aideront également à développer des systèmes de marchés et de circuits de distribution des produits alimentaires, à mettre en place des infrastructures et des équipements de transformation, de stockage et de conditionnement des produits, à soutenir la commercialisation et l'exportation des produits en veillant à leur conformité aux normes et standards internationaux.

Le renforcement des capacités fonctionnelles, techniques, technologiques et financières des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes pour promouvoir leur accès inclusif à des opportunités d'emploi en milieux péri-urbain et rural

Les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies se focaliseront sur la formation des jeunes et des femmes pour améliorer leur employabilité. Ces formations techniques et professionnelles porteront sur des techniques et les métiers qui répondent à la demande ou aux besoins du marché du travail pour permettre à ces jeunes d'être compétitifs sur le marché du travail et d'accéder à des emplois décents. Il s'agit également de mener une sensibilisation accrue, de renforcer les capacités des institutions publiques, des organisations des patrons et des travailleurs, et d'autres acteurs clés à l'importance de l'emploi décent des jeunes pour la paix et la résilience, de développer des modèles de construction d'infrastructures selon l'approche Haute intensité de main d'œuvre structurée et d'appuyer la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

L'Equipe-pays des Nations Unies soutiendra notamment les investissements locaux, la conception et la mise en œuvre des projets de démonstration à forte intensité d'emploi. Elle apportera un appui conseil pour le développement des modèles de



construction d'infrastructures selon l'approche Haute intensité de main d'œuvre structurée. Elle contribuera au développement de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes en apportant un appui technique au renforcement de leurs capacités entrepreneuriales et en leur fournissant un accompagnement pour l'accès aux opportunités économiques. L'Equipe-pays des Nations Unies poursuivra les actions de sensibilisation des institutions étatiques et non étatiques sur l'importance de l'emploi des jeunes pour la paix et la résilience.

Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des structures nationales de coordination de questions de population en vue de la capture du dividende démographique

Les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies seront basées sur l'appui à l'adoption de la déclaration politique sur le dividende démographique, l'élaboration de la feuille de route sur le dividende démographique, la mise en place d'un observatoire national sur le

dividende démographique, l'élaboration et la mise à jour périodique du profil de dividende démographique, ainsi que l'appui à la coordination des interventions sectorielles.

L'Effet 4 « D'ici à 2021, les populations les plus vulnérables assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises »

L'Effet 4 du PNUAD est aligné à l'**objectif stratégique 1.6** de la SCA2D révisée « Assurer la gestion durable des ressources naturelles », **au résultat 1.6.1** « Le capital productif est restauré » **et au résultat 1.6.2** « La résilience face aux catastrophes et aux effets des changements climatiques est renforcée ». Il est en adéquation avec **ODD 7** – cible : 7.1 ; **ODD 12** – cibles : 12.2, 12.3, 12.4, 12.5 ; **ODD 13** – cibles : 13.1, 13.2, 13.3 ; **ODD 14** – cibles : 14.1, 14.2, 14.7 ; **ODD 15** – cibles : 15.1, 15.2, 15.4, 15.5, 15.9. L'Effet 4 est aligné aux accélérateurs 3, 4 et 5 de la mission MAPS.



L'Effet 4 renvoie à la dimension environnementale et au pilier « *Planète* » du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. A l'instar de l'Effet1, il est aligné aux dispositions des instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme et de la constitution.

La réalisation de l'Effet 4 devrait se concrétiser par un changement stratégique en termes de renforcement de la résilience des populations particulièrement les plus vulnérables, des territoires, des écosystèmes forestiers, marins (etc.) aux effets du changement climatique et aux risques des catastrophes naturelles. Elle devrait aussi se matérialiser par l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles, de l'accès équitable des populations particulièrement des plus vulnérables à l'eau de qualité à des fins domestiques et productives ainsi qu'aux services écosystémiques. Ce changement stratégique devrait contribuer à la promotion du respect, de la réalisation et la protection du droit à l'environnement grâce à l'application effective des dispositions des conventions et des accords internationaux relatifs à l'environnement, aux changements climatiques et aux risques de catastrophes naturelles.

La contribution de l'Equipe-pays des Nations Unies à ce changement stratégique sera apportée à travers les interventions clés suivantes :

Le renforcement des capacités techniques et technologiques des institutions étatiques et des acteurs non étatiques ainsi que la construction des infrastructures nécessaires pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et l'amélioration de la résilience

L'Equipe-pays des Nations Unies entreprendra plusieurs interventions coordonnées auprès des institutions étatiques et non étatiques. Elles porteront essentiellement sur la prise en compte du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques, stratégies et plans de développement nationaux, la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles et climatiques, notamment la mise en place de huit unités de sécurité civile décentralisées, l'élaboration de cartes de vulnérabilité, la construction de magasins pour les stocks d'urgence, l'acquisition d'équipements et de denrées alimentaires de premières nécessités, l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce (éruptions volcaniques,





cyclones, et inondations), la mise en place d'un système de prévision des aléas climatiques et géologiques (éruptions volcaniques et séismes) et d'un système de prévention des inondations.

Le SNU s'attèlera également à renforcer la résilience des communautés face aux risques de catastrophes climatiques par le reboisement des zones vulnérables aux inondations, glissements de terrain, le renforcement de la gouvernance urbaine et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus résilients au changement. De même, l'appui du SNU permettra de mettre en place des systèmes communautaires de collectes des eaux pluviales pour réduire la vulnérabilité à la sécheresse.

Le renforcement des capacités technologiques et techniques des institutions publiques et des acteurs non étatiques ainsi que la construction des infrastructures requises pour l'adaptation des systèmes agricoles aux changements climatiques et de la gestion des ressources en eau

Les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies aideront ces institutions à intégrer de la réduction

des risques climatiques dans le cadre légal et réglementaire, la politique et la stratégie de l'eau. Elles vont contribuer au renforcement de la résilience aux effets du changement climatique des groupements agricoles, des structures de gestion de l'eau, des OSC et des autres utilisateurs. Ces interventions vont promouvoir l'utilisation des technologies et des techniques culturales et d'élevage favorisant la résilience des systèmes de production face aux changements et à la variabilité climatiques. Les Centres ruraux de développement économique et les producteurs seront dotés des outils nécessaires pour la production et la diffusion pérenne de matériel végétal résilient au changement climatique.

Le renforcement des capacités techniques et technologiques des institutions étatiques et des acteurs non étatiques pour améliorer durablement la gestion de l'environnement et des services écosystémiques

Les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies se focaliseront sur l'amélioration de la gouvernance environnementale à travers la mise en place des cadres légaux adéquats, les outils de planification appropriés, le renforcement des systèmes d'information





existants et des mécanismes de suivi et évaluation des politiques, des programmes et des projets. Elles s'intéresseront aussi au renforcement des capacités des OSC et des communautés pour la gestion durable de l'environnement.

Le renforcement des capacités techniques et technologiques des institutions publiques, du secteur privé et des communautés vulnérables pour améliorer durablement l'accès aux énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

L'Equipe-pays des Nations Unies continuera à soutenir la réalisation des études techniques sur la géothermie, la conception et la mise en œuvre de solutions à petite et moyenne échelle visant accélérer la transition vers l'efficacité énergétique et une énergie propre.

Les interventions soutiendront l'élaboration des instruments politiques, réglementaires, législatifs et financiers de « dérisquage » pour le développement de l'énergie géothermique, ainsi que modèle conceptuel géothermique, incluant l'évaluation du potentiel géothermique par l'application de techniques de modélisation numérique. L'Equipe-pays des Nations Unies développera et mènera des campagnes de relations publiques et de sensibilisation/promotion visant les investisseurs nationaux et internationaux, incluant la préparation de matériel promotionnel, des séances d'information avec des investisseurs étrangers afin d'établir des consortiums avec des entreprises locales pour le développement de l'énergie géothermique.

IV.1.2 Contribution à l'accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social

L'Effet 2 « D'ici 2021, la population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie et utilise des services sociaux de base et de protection de qualité, équitables et durables »

L'Effet 2 du PNUAD est aligné aux **objectifs stratégiques 2.1, 2.2, 2.3, 2.4** de l'Axe 2 de la SCA2D révisée et aux résultats qui vont contribuer **à leur réalisation**. Il est aussi en lien avec les **ODD 2, 3, 4** et aux cibles y relatives

priorisés par le Gouvernement. L'Effet 2 est arrimé à la dimension sociale et aux piliers « **Population** » et « **Prosperité** » du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Il est aligné sur l'accélérateur 2 des recommandations de la mission MAPS. Il est en harmonie avec les dispositions des instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme et de la constitution.

La réalisation de l'Effet 2 se matérialisera par un changement stratégique en termes d'amélioration de l'accès et l'utilisation équitables des services sociaux de qualité par les populations, particulièrement les personnes et les groupes les plus vulnérables, les enfants, les femmes et les jeunes. Cette amélioration sera la manifestation des progrès enregistrés dans le respect, la réalisation, la protection et la promotion des droits sociaux notamment les droits à l'éducation, à la santé y compris le Vih/Sida, la nutrition, la protection et l'assainissement. L'Equipe-pays des Nations Unies contribuera à ce changement stratégique en intensifiant ses interventions afin de jouer un rôle majeur dans la promotion de ces droits sociaux.

Dans le secteur de la santé

Les interventions soutiendront les efforts du Gouvernement pour la réalisation de l'**Objectif stratégique 2.1** « Promouvoir la santé et la nutrition des populations et accélérer la transition démographique » grâce à l'atteinte du **résultat 2.1.1** - « L'accès aux services de santé et de nutrition est garanti à tous » et du résultat 2.1.2 - « Le processus d'accélération de la transition démographique est déclenché ». Elles aideront aussi à accélérer les progrès vers l'atteinte de l'**ODD 3** et des **cibles 3.1, 3.2, 3.4, 3.7 et 3.8** priorisées par le Gouvernement. Ces interventions se focaliseront sur :

L'accès accru et équitable des femmes, des hommes, des nouveaux nés et des enfants de moins de 5 ans aux services de qualité en santé maternelle, sexuelle, reproductive, néonatale et infanto-juvénile y compris dans les situations humanitaires

L'Equipe-pays des Nations Unies appuiera les efforts du Gouvernement pour l'amélioration de la gouvernance du secteur santé à travers l'élaboration ou la révision et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans sectoriels. Elle s'engagera dans la construction ou la





« LA RÉALISATION DE L'EFFET 2 SE MATÉRIALISERA PAR UN CHANGEMENT STRATÉGIQUE EN TERMES D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET L'UTILISATION ÉQUITABLES DES SERVICES SOCIAUX DE QUALITÉ PAR LES POPULATIONS, PARTICULIÈREMENT LES PERSONNES ET LES GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES, LES ENFANTS, LES FEMMES ET LES JEUNES. »



réhabilitation des structures de santé en les dotant d'installations d'assainissement et d'hygiène ainsi que de dispositifs d'énergie. Elle contribuera au renforcement de la chaîne d'approvisionnement en équipements de santé de la reproduction, à l'intensification de la communication pour le changement en matière de planification familiale et de capture du dividende démographique, et à la dotation des structures de santé reproductive d'équipements et intrants nécessaires pour les soins et les traitements. Son appui portera aussi sur la formation du personnel de santé, le renforcement du système de santé communautaire et du Système national d'information sanitaire (SNIS).

L'accès accru et équitable des femmes, des hommes, des jeunes, des enfants et particulièrement les plus vulnérables aux services intégrés de qualité, préventifs, promotionnels, de prise en charge, de traitement du paludisme, de la tuberculose, des Ist/ Vih et des maladies non transmissibles

Les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies seront concentrées sur la surveillance, le contrôle, l'élimination des maladies transmissibles prioritaires ; la surveillance des facteurs de risque et des tendances évolutives, ainsi que la mise en œuvre des stratégies et programmes sectoriels pour le contrôle des maladies non transmissibles. S'agissant du Vih/Sida, l'Equipe-pays des Nations Unies soutiendra les efforts du Gouvernement dans l'élaboration ou la révision des plans stratégiques et opérationnels pour une meilleure coordination de la réponse à la pandémie, notamment

pour une coordination efficace des interventions des partenaires. Il apportera aussi un appui à la collecte et l'analyse des données ainsi que la production des rapports sur la situation de la pandémie. Elle continuera à travailler avec le Gouvernement pour le développement des partenariats et la mobilisation des ressources nécessaires pour promouvoir la lutte contre le Vih/Sida.

L'EQUIPE-PAYS DES NATIONS UNIES AIDERA LES ÉLÈVES PARTICULIÈREMENT LES ENFANTS VIVANT AVEC HANDICAP À DISPOSER DES FOURNITURES ET À BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE POUR UN ACCÈS ACCRU ET ÉQUITABLE À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ AUX NIVEAUX PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET DU COLLÈGE Y COMPRIS DANS LES SITUATIONS HUMANITAIRES. >>>



Dans le domaine de la nutrition

Les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies contribueront aussi à **l'Objectif stratégique 2.1** et aux **résultats 2.1.1** et **2.1.2** ainsi qu'à la cible 2.2 de l'**ODD 2** énoncés plus haut. Elles apporteront un appui à la promotion de l'accès de façon accrue et équitable des femmes, des hommes, des enfants et plus particulièrement des plus vulnérables à des services intégrés de qualité préventifs, promotionnels et de prise en charge nutritionnels y compris dans les situations humanitaires. Elles aideront à l'amélioration et l'opérationnalisation de la gouvernance de la nutrition par le renforcement des capacités institutionnelles ; la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et alimentaires au sein des familles et des communautés, y compris dans les situations humanitaires ; l'amélioration de la disponibilité des services de prévention et de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère.

Dans le secteur de l'éducation

Les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies contribueront à la réalisation de **l'Objectif stratégique 2.2** - « Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle », du **résultat 2.2.1** - « L'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré » et du **résultat 2.2.3** - « La disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées », ainsi qu'aux cibles : 4.1 ; 4.3 ; 4.4 ; 4.5 ; 4.6 de l'**ODD 4**. Elles mettront l'accent sur le renforcement des capacités techniques et la fourniture

des moyens nécessaires aux institutions étatiques, aux acteurs sociaux et privés pour promouvoir de meilleures conditions d'apprentissage, un accès accru et équitable à une éducation de qualité aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire y compris dans les situations humanitaires.

L'Equipe-pays des Nations Unies aidera les élèves particulièrement les enfants vivant avec handicap à disposer des fournitures et à bénéficier d'une prise en charge pour un accès accru et équitable à une éducation de qualité aux niveaux préscolaire, primaire et du collège y compris dans les situations humanitaires. Les interventions vont contribuer aussi à l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'éducation à travers l'élaboration ou la révision des politiques, des stratégies et des programmes ainsi qu'au renforcement du système d'information et des mécanismes de suivi et évaluation.

Dans le domaine de la protection

L'Equipe-pays des Nations Unies apportera une contribution significative à la réalisation de **l'Objectif stratégique 2.3** - « Promouvoir l'emploi décent, la protection sociale, la jeunesse, les sports et la culture » et du **résultat 2.3.1** - « L'emploi décent et l'inclusion sociale des couches vulnérables sont garantis », ainsi qu'à la cible 1.3 de l'**ODD 1**. Les interventions consisteront essentiellement à renforcer les capacités techniques des institutions étatiques, des communautés et des acteurs sociaux et d'assurer leur dotation en ressources





nécessaires pour promouvoir l'accès à des services équitables et de qualité en matière de protection et d'inclusion sociale, y compris dans les situations humanitaires.

Le renforcement des capacités concernera également les transferts monétaires en faveur des populations vulnérables. L'Equipe-pays des Nations Unies poursuivra le plaidoyer auprès des autorités pour la promotion de l'accès à des services équitables et des investissements publics en faveur des personnes et des groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes ayant des besoins de protection.

Il convient également d'appuyer la partie nationale à la mise en place des cadres d'intervention et la mise en œuvre des actions pour l'amélioration de l'accès des travailleurs à la protection sociale.

Dans le domaine l'assainissement

L'Equipe-pays des Nations Unies travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement pour la réalisation de ***l'Objectif stratégique 2.4*** de la SCA2D révisée – « *Promouvoir le cadre de vie, l'accès à l'eau/assainissement*

et aux services énergétiques durables » et du ***résultat 2.4.1*** – « *L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti* » ainsi que de la cible 6.2 de ***l'ODD 6***. Les interventions aideront à promouvoir un accès accru et équitable des ménages particulièrement les plus vulnérables aux services d'assainissement, y compris en situation humanitaire.

IV.1.3 Contribution à la Consolidation de la gouvernance et promotion de l'Etat de droit

L'Effet 3 « D'ici 2021, les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, et économique, en adéquation avec les pratiques de droits de l'homme et de résilience »

L'Effet 3 du PNUAD est aligné à trois objectifs de ***l'Axe 3*** de la SCA2D et aux résultats qui vont contribuer à leur réalisation. Il renvoie essentiellement au pilier « ***Paix*** » du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Il est en cohérence avec les dispositions des instruments internationaux et





régionaux des droits de l'homme et de la constitution. Sa réalisation se traduira par un changement stratégique observable à travers le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, la promotion des droits de l'homme particulièrement le respect, la réalisation et la protection des droits civiques et politiques des citoyennes et des citoyens.

L'Equipe-pays des Nations Unies contribuera à ce changement stratégique en renforçant les actions de plaidoyer et de renforcement des capacités dans les domaines de la démocratie et de l'Etat de droit, de la gouvernance économique et administrative, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix, de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, de la participation de la jeunesse à la gestion des affaires publiques et aux instances politiques et administratives de prise de décisions.

Dans le domaine de la démocratie

Les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies contribueront à ***l'Objectif stratégique 3.1*** - « Renforcer les bases de la démocratie, de la sécurité et de la cohésion sociale », au ***résultat 3.1.1*** - « La démocratie est

consolidée », au ***résultat 3.1.2*** - « La justice, les droits humains et la sécurité sont renforcés » et ***au résultat 3.1.3*** - « Le cadre de promotion de la cohésion sociale est renforcé » ainsi qu'aux cibles 16.3 ; 16.5 ; 16.6, 16.7 de ***ODD 16***.

Elles porteront sur le renforcement des capacités techniques et technologiques des institutions étatiques et non-étatiques pour améliorer la gouvernance démocratique en mettant l'accent sur l'Etat de droit et la promotion des droits humains.

Précisément, elles consisteront à développer des outils adaptés pour le suivi et l'évaluation des performances en matière de gouvernance démocratique, à renforcer le contrôle citoyen sur l'action publique et la réalisation d'enquêtes sur la protection des droits et des libertés des citoyens, à mettre en place un système de veille et de vulgarisation de l'information juridique, légale, réglementaire et jurisprudentielle. Il s'agira également de doter le parlement d'un système de gestion électronique de documents tels les lois et d'autres textes.



EN PARTENARIAT AVEC LES PTF, LES INTERVENTIONS DE L'EQUIPE-PAYS DES NATIONS UNIES VISERONT À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'AIDE EN FACILITANT LA COORDINATION DU CADRE DE DIALOGUE POLITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET SES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT, À TRAVERS LA PLATEFORME DE GESTION DE L'AIDE.



Dans le cadre de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix

L'Equipe-pays des Nations Unies contribuera à la réalisation de ***l'Objectif stratégique 3.1*** et au ***résultat 3.1.3*** de la SCA2D révisée. Elle poursuivra le renforcement des capacités techniques et technologiques des institutions étatiques et non étatiques pour la gestion préventive des conflits, la cohésion nationale et la consolidation de la paix. Elle appuiera la conception et la mise en œuvre de mécanismes et outils partagés de gestion préventive des crises socio-politiques, la gestion préventive des conflits électoraux en renforçant la cohérence du cadre juridique, la vulgarisation de l'ensemble de la législation électorale et la mise en place d'une plateforme numérique multi-support, pour l'animation d'un cadre citoyen de dialogue et de concertation, avec l'implication des femmes et des jeunes.

Dans le domaine de la gouvernance économique et administrative

L'Equipe pays des Nations Unies assistera le Gouvernement en vue de la réalisation de ***l'Objectif stratégique 3.2*** – « Améliorer la gouvernance économique et administrative » et du résultat 3.2.2 – « L'action publique est efficace et efficiente » ainsi que la cible 16.6 de ***l'ODD 16***. Les interventions se focaliseront sur le renforcement

des capacités techniques et technologiques pour améliorer les systèmes de planification, d'information et de suivi /évaluation des politiques publiques incluant les ODD.

A ce niveau, l'Equipe-pays des Nations Unies apportera un appui à l'élaboration/actualisation d'outils de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation alignés sur les ODD pour faciliter la mise en œuvre de la SCA2D. Elles porteront également sur le renforcement des capacités statistiques de manière à disposer des données pour le suivi des indicateurs des cibles des ODD.

En partenariat avec les PTF, les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies viseront à améliorer l'efficacité de l'aide en facilitant la coordination du cadre de dialogue politique sur le développement entre le Gouvernement et ses partenaires au développement, à travers la plateforme de gestion de l'aide. Une attention sera aussi accordée à la promotion des échanges et le partage d'expériences entre l'Union des Comores et les autres pays du Sud en soutenant, à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire, le développement des capacités nationales pour accompagner le processus d'émergence.



Dans le domaine de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de la participation des jeunes à la gestion des affaires publiques

Les interventions de l'Equipe pays des Nations Unies à la réalisation de **l'Objectif stratégique 3.4** - « Promouvoir l'équité et l'égalité de genre », au **résultat 3.4.1** - « La participation politique des femmes est renforcée », et au **résultat 3.4.2** - « Les discriminations sociales, culturelles et économiques à l'égard des femmes sont éliminées ».

En se basant sur les initiatives conjointes Genre et Jeunes, l'Equipe-pays des Nations Unies renforcera son appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale Egalité et Equité du Genre (PNEEG) et de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) qui visent à promouvoir la représentativité des femmes et des jeunes dans la gestion des affaires publiques, la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la lutte contre les Violences basées sur le genre.

Les capacités de la société civile seront soutenues à travers la création d'espaces pluri-acteurs de dialogue sur la gouvernance démocratique et l'exercice du contrôle citoyen des actions publiques, avec une participation renforcée des femmes et des jeunes. Par ailleurs, des actions de plaidoyer seront menées pour

améliorer le statut de la femme et sa participation aux sphères de décisions politiques et économiques.

En ce qui concerne la prévention des conflits et la consolidation de la paix en milieu du travail, les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies consisteront à appuyer les partenaires sociaux, notamment la CTC et le MODEC, à disposer de plans stratégiques pour un dialogue social effectif. Il est aussi prévu de mettre en place des dispositifs de rapportage de la mise en œuvre des conventions relatives aux normes internationales du travail et d'inspection de travail.

IV.2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR UNE CONTRIBUTION EFFICACE DU PNUAD RÉVISÉ AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AUX RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SCA2D

Ces orientations stratégiques qui se réfèrent aux principes de programmation des Nations Unies vont guider la planification opérationnelle, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, ainsi que la communication sur le PNUAD.



L'alignement opérationnel

Le PNUAD révisé est aligné à la SCA2D révisée au niveau stratégique. L'alignement opérationnel se fera principalement à travers les plans de travail conjoints élaborés chaque année par le Gouvernement et l'Equipe-pays des Nations Unies. Celle-ci intensifiera son plaidoyer au sein du Forum des partenaires au développement de l'Union des Comores (FPaD) et des Groupes techniques de dialogue (GTD) pour promouvoir le dialogue sur les politiques en vue de l'harmonisation effective des interventions des PTF qui reste faible.

La responsabilité mutuelle

Le PNUAD révisé réaffirme la responsabilité mutuelle du Gouvernement, de l'Equipe-pays des Nations Unies et des autres parties prenantes dans la mise en œuvre des interventions en vue d'assurer la livraison des produits du PNUAD et de contribuer à la réalisation des effets. Mais cette responsabilité incombe avant tout au

Gouvernement et à l'Equipe-pays des Nations Unies qui sont redevables des résultats escomptés du PNUAD.

Le renforcement des capacités

Dans la mise en œuvre du PNUAD, le renforcement des capacités demeure le principal levier stratégique de l'Equipe-pays des Nations Unies en raison de ses avantages comparatifs. L'approche de renforcement des capacités sera toujours déployée aux niveaux individuel, organisationnel ou institutionnel et environnemental.

Au niveau individuel, l'Equipe-pays des Nations Unies poursuivra le renforcement des capacités du personnel des institutions étatiques et des acteurs non étatiques en milieux urbains, périurbains et ruraux pour leur faire acquérir des connaissances (Savoir), des aptitudes (Savoir-faire) et des attitudes (Savoir-être) afin d'améliorer leur efficacité et leur redevabilité dans l'exercice de leurs fonctions. Le renforcement aura



« LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SE BASERA SUR LES PROGRAMMES OU LES PLANS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS QUI DÉCOULERONT DES ÉVALUATIONS DES CAPACITÉS DISPONIBLES OU DE CELLES QUI SERONT ENTREPRISES PAR LE GOUVERNEMENT, LES PTF ET LES AGENCES DES NATIONS UNIES. »



aussi pour objectif de promouvoir la culture de gestion axée sur les résultats dans les institutions étatiques dont la gestion est encore dominée par une culture bureaucratique. Les jeunes et les femmes bénéficieront d'une attention particulière.

Le renforcement des capacités se basera sur les programmes ou les plans de renforcement des capacités qui découleront des évaluations des capacités disponibles ou de celles qui seront entreprises par le Gouvernement, les PTF et les agences des Nations Unies. Les résultats de la macro-évaluation et de la micro-évaluation qui restent pertinents, les évaluations récentes des capacités réalisées par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la SCA2D, les plans de développement des ressources humaines et les plans de formation élaborés par quelques institutions étatiques seront exploités pour orienter le renforcement des capacités.

S'agissant des types de capacités, au niveau individuel, l'Equipe-pays des Nations Unies continuera à renforcer

les capacités techniques de gestion stratégique et opérationnelle, les capacités technologiques visant la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Il mettra à profit le développement des capacités techniques et technologiques pour plaider et promouvoir l'éthique professionnelle.

En plus de la formation, le renforcement des capacités sera prioritairement réalisé à travers le conseil stratégique. L'Equipe-pays des Nations Unies continuera à faciliter l'accès du personnel des institutions étatiques et des acteurs non étatiques aux réseaux de connaissances qui connaissent actuellement un développement fulgurant dans le sillage de la société de la connaissance.

Les agences des Nations Unies continueront à privilégier les sessions de formation axée sur les objectifs et les compétences visant l'initiation, le recyclage et le perfectionnement. Elles mettront de plus en plus l'accent sur la démarche prospective notamment pour les formations dispensées aux jeunes.





Au niveau organisationnel ou institutionnel, les interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies porteront davantage sur la mise en place des cadres légaux et réglementaires adéquats, des mécanismes institutionnels de pilotage et de coordination. Elle soutiendra aussi l'implantation des unités de planification, des systèmes d'information, des dispositifs de suivi et d'évaluation des politiques et des stratégies, pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance des secteurs.

Au niveau environnemental, l'Equipe-pays des Nations Unies continuera à appuyer l'élaboration et l'application des lois et des normes pour promouvoir le changement institutionnel et influencer les normes sociales.

Le ciblage stratégique

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD révisé, le ciblage stratégique sera renforcé en vue de réduire les coûts de transaction, maximiser l'efficacité et l'efficience des interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies. Précisément, en tenant compte des avantages comparatifs de l'Equipe-pays des Nations Unies, le ciblage stratégique portera sur : **les personnes et les groupes les plus vulnérables ; les zones les plus vulnérables ; les secteurs prioritaires retenus par les agences**. Le dialogue sur les politiques permettra au Gouvernement et l'Equipe-pays des Nations Unies d'avoir une concertation régulière sur le ciblage stratégique dans le cadre des groupes résultats et des GTD.

Le PNUAD révisé a réaffirmé la concentration des interventions de l'Equipe des Nations Unies sur les groupes et les personnes les plus vulnérables pour « **Ne laissez personne pour compte** ». Ces interventions se focaliseront davantage sur les jeunes, les adolescents et les enfants déscolarisés et non scolarisés, les jeunes et les femmes au chômage et sans emploi, les ménages les plus pauvres particulièrement dirigés par les femmes, les Personnes vivant avec le VIH (PVVIH), les personnes et les familles affectées par le VIH, les personnes touchées par les effets du changement climatique et des crises de catastrophes naturelles. Les zones les plus vulnérables notamment les communes ou les villages les plus pauvres seront également privilégiées par les interventions.

La durabilité des résultats et des interventions

Elle demeure une préoccupation majeure dans le PNUAD révisé. En effet, la durabilité est souvent compromise par la faible appropriation nationale, les contraintes de mobilisation de financement auxquelles sont confrontées les agences, l'instabilité politique et institutionnelle, la mobilité rapide et fréquente du personnel dans l'administration publique. L'Equipe-pays des Nations Unies renforcera les mécanismes visant à assurer la durabilité de ses interventions. Les mécanismes ci-après seront privilégiés : la systématisation des stratégies de désengagement ou de retrait dans les documents de programmes et des projets ; le dialogue avec le Gouvernement sur l'optimisation de l'utilisation du personnel bénéficiaire du renforcement des capacités ; le plaidoyer pour l'augmentation de la part du financement public dans les programmes et les projets appuyés par les agences ; l'appui ou le leadership du Gouvernement dans les initiatives de mobilisation de financement entreprises par les Nations Unies.

La prise en compte des risques

L'Equipe-pays des Nations Unies s'efforcera à systématiser la prise en compte des risques dans toutes ses interventions. Elle s'investira dans le développement des capacités des institutions étatiques et non étatiques pour la prise en compte systématique des risques dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies sectorielles notamment des risques liés à l'instabilité politique et institutionnelle, au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

Le nexus développement, humanitaire et paix

Il demeure au cœur de la théorie du changement qui sous-tend le PNUAD révisé. En effet, dans la matrice des résultats, la cohérence des effets et des produits escomptés reflète cette préoccupation majeure. Les actions de développement tiennent comptent en priorités des plus vulnérables aux chocs pouvant entraîner des crises humanitaires et traitent des causes structurelles aux crises humanitaires, d'une part. D'autre part, les interventions humanitaires sont envisagées dans une démarche complémentaire à l'action de développement pour servir de premier maillon au relèvement vers le développement. L'articulation du développement à la paix est au cœur de toutes les interventions qui visent à renforcer le





socle social garant de la paix indispensable au succès des interventions de développement.

Le partenariat

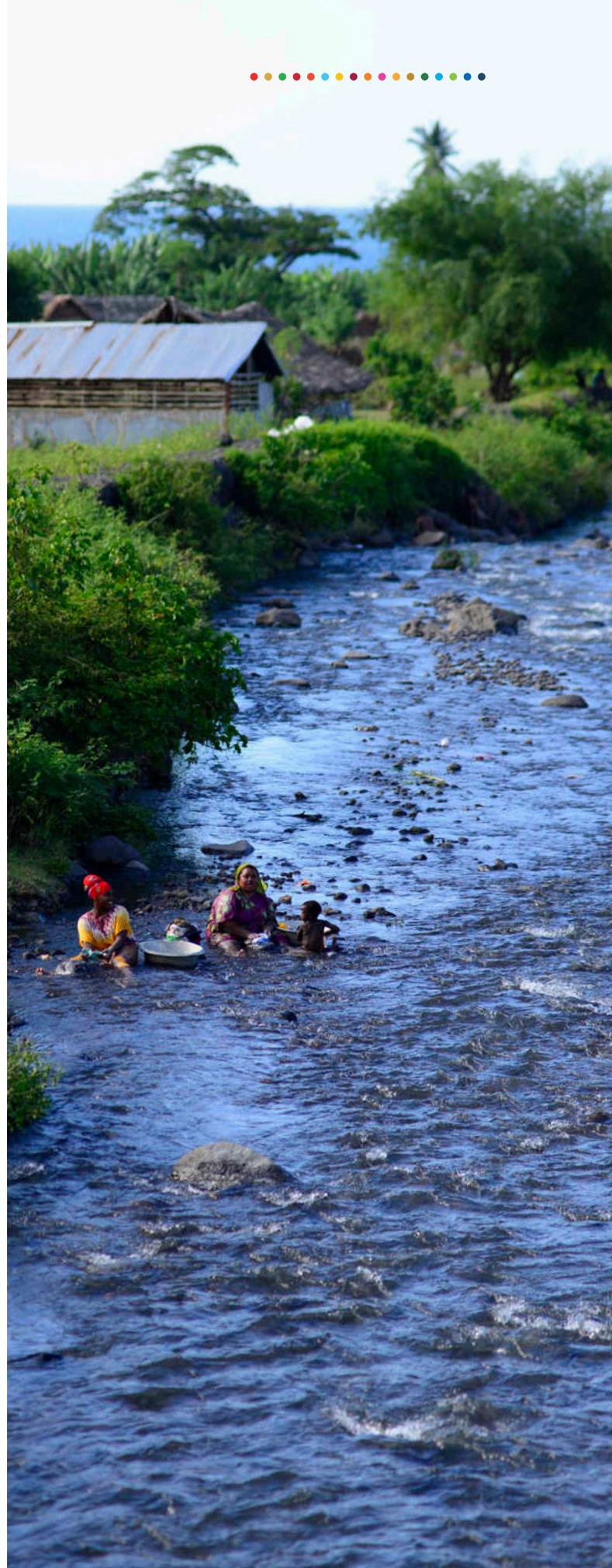
Le partenariat sera davantage développé dans le cadre du financement, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PNUAD révisé. L'Equipe-pays des Nations Unies renforcera les partenariats existants avec les institutions étatiques et non étatiques. Elle développera de nouveaux partenariats stratégiques, des Partenariats Public-Privé au niveau national ainsi que dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire. Le SNU continuera à jouer un rôle clé dans le Forum des partenaires au développement de l'Union des Comores (FaPP), et prendra une part active dans le fonctionnement des GTD qui constituent des espaces appropriés pour les échanges entre les partenaires.

Les thèmes transversaux

Dans toutes ses interventions, l'Equipe-pays des Nations Unies accordera une attention particulière à trois thèmes transversaux à savoir l'emploi, la jeunesse et le renforcement des capacités nationales en production statistique, suivi et évaluation des politiques publiques et des ODD. L'emploi décent, particulièrement des jeunes et des femmes, est une question cruciale pour la consolidation de la paix, la transformation structurelle de l'économie et le développement du capital humain.

La population comorienne est caractérisée par un pourcentage élevé de jeunes et de femmes. Par conséquent, l'investissement dans la jeunesse et la femme permettra à l'Union des Comores de profiter du dividende démographique.

De ce fait, les programmes conjoints Jeunes et Genre permettront à l'Equipe-pays des Nations Unies de se focaliser sur ces thèmes. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme conjoint d'appui au renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation des politiques publiques et des ODD s'avère opportun pour maximiser les efforts de l'Equipe-pays des Nations Unies dans ce domaine.





V HYPOTHÈSES ET RISQUES

Les risques et les hypothèses sont des variables essentielles pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Ils exercent une grande influence sur la mise en œuvre des activités, la livraison des produits et l'atteinte des résultats escomptés. De ce fait, ils figurent en bonne place dans le PNUAD révisé.

V.1 HYPOTHÈSES

La mise en œuvre du PNUAD révisé suppose la réalisation des principales hypothèses suivantes :

- » La mise en œuvre du PNUAD révisé suppose la réalisation des principales hypothèses suivantes :
- » La stabilité politique et institutionnelle ;
- » La détermination et les performances du Gouvernement dans la mise en œuvre de la SCA2D révisée ;
- » L'harmonisation et la coordination efficace des interventions des PTF à tous les niveaux ;
- » La mise en œuvre effective et efficace du Programme d'investissements publics ;
- » La gestion efficace du personnel de l'administration publique, particulièrement les mouvements, la motivation et la redevabilité du personnel qui joue un rôle majeur dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets exécutés avec l'appui financier des agences et des autres PTF ;
- » La mobilisation des ressources et l'augmentation, le décaissement effectif et dans les délais convenus de la part de l'Etat dans le financement des programmes et des projets qui requiert sa contribution financière ;
- » La valorisation et l'optimisation de l'utilisation des cadres bénéficiaires des interventions des Nations Unies en matière de renforcement des capacités ;
- » La diligence dans le traitement des dossiers (validation des documents de programmes et des projets, la prise des textes administratifs, ...) concernant des programmes et des projets exécutés avec l'appui financier des agences et des autres PTF ;
- » Le fonctionnement effectif des GTD et du dispositif de suivi et évaluation de la SCA2D révisée ;
- » La mobilisation et la mise à disposition effectives par l'Equipe-pays des Nations Unies de l'expertise

et des ressources nécessaires pour la mise en œuvre efficace du PNUAD révisé, à travers des programmes conjoints, des programmes et des projets spécifiques des agences.

V.2 RISQUES

La mise en œuvre, la livraison des produits et la contribution du PNUAD révisé à la réalisation des effets pourrait être compromis par les principaux risques ci-après qui ont été clairement identifiés dans la SCA2D révisée :

- » Risque lié à l'instabilité politique et institutionnelle
- » Risque lié à un manque de leadership et à une faible adhésion des acteurs étatiques et non étatiques ;
- » Risque financier lié à la tendance actuelle caractérisée par une contraction des flux d'aide en direction des pays en développement, notamment africains qui pourrait avoir un impact négatif sur la mobilisation des financements extérieurs par le Gouvernement et les PTF
- » Risque lié à la persévérance des problèmes d'absorption des ressources extérieures ;
- » Risques liés aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD révisé, l'Equipe-pays des Nations Unies mettra en place des outils appropriés pour le suivi des hypothèses, la prévention et la gestion des risques.

Le groupe Programme (PMT) et les Groupes Résultats (GR) avec l'appui des spécialistes et des points focaux suivi et évaluation auront la responsabilité du suivi des hypothèses et des risques. Le suivi régulier de la mise en œuvre des plans de travail conjoints, les revues annuelles et les exercices d'évaluation devront accorder une attention particulière au suivi des hypothèses et des risques. Les hypothèses concernant le Gouvernement feront l'objet d'échanges lors des réunions des groupes résultats et des GTD. L'Equipe-pays des Nations Unies élaborera un journal des risques qui indiquera les probabilités de leur survenance et les stratégies qui seront mises en œuvre pour la prévention, l'atténuation ou la mitigation de leurs effets.





VI CADRE BUDGÉTAIRE ET FINANCEMENT

Le budget global du PNUAD révisé pour la période restante 2019-2021 est estimé à 73.987.900 millions USD. Ce budget sera réajusté lorsque les agences disposeront des estimations définitives de leurs financements. La répartition entre les effets est présentée dans le tableau ci-dessous.

Le tableau montre que les ressources disponibles sont estimées à 58% et les ressources à mobiliser à 42%. On peut aussi noter que 53% des ressources sont allouées à l'Effet 4, 25% à l'Effet 2, 9% à l'Effet 3 et 13% à l'Effet 1. Il importe de signaler que ce budget ne prend en compte que les coûts du programme. Il n'intègre donc pas les coûts de gestion (personnel, logistique, équipements, etc.).

Ressources Effets	Ressources disponibles (RD) (USD)	Ressources à Mobiliser (RaM) (USD)	Total Ressources (USD)
Effet 1	5.341.400	4.500.000	9.841.400
Effet 2	10.715.300	8.130.200	18.845.500
Effet 3	3.001.000	3.425.000	6.426.000
Effet 4	23.875.000	15.000.000	38.875.000
Total des ressources	42.932.700	31.055.200	73.987.900

« LE BUDGET GLOBAL DU PNUAD RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE RESTANTE 2019-2021 EST ESTIMÉ À 73.987.900 MILLIONS USD. CE BUDGET SERA RÉAJUSTÉ LORSQUE LES AGENCES DISPOSERONT DES ESTIMATIONS DÉFINITIVES DE LEURS FINANCEMENTS. LA RÉPARTITION ENTRE LES EFFETS EST PRÉSENTÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS. »





VII MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du PNUAD révisé sera guidée par le respect des engagements de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les principes de l'approche « Unis dans l'action », les principes programmatiques et les principes de programmation énoncés plus haut.

L'Equipe-pays des Nations Unies intensifiera ses actions de plaidoyer et soutiendra davantage le Gouvernement pour promouvoir son leadership dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, le financement et la communication du PNUAD révisé, des programmes et des projets exécutés avec l'appui technique et financier des agences résidentes et non résidentes. Elle continuera à renforcer les capacités nationales, notamment celles des institutions étatiques et des acteurs non étatiques, pour promouvoir l'appropriation nationale et la durabilité des activités et des résultats du PNUAD révisé, des programmes et projets soutenus par les agences.

La gestion programmatique du PNUAD révisé sera toujours basée sur la programmation conjointe et les programmes conjoints pour renforcer davantage la cohérence des interventions des agences des Nations Unies. La programmation conjointe sera opérationnalisée à travers les plans de travail conjoints. Précisément, chaque année, l'Equipe-pays des Nations Unies continuera à élaborer en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires nationaux les plans de travail conjoints annuels qui déclineront les produits escomptés assortis des indicateurs ayant des valeurs de référence et des cibles précises. Ils indiqueront les activités, le chronogramme d'exécution, les partenaires et les ressources budgétaires prévisionnelles allouées aux différents produits du PNUD. L'Equipe-pays des Nations Unies s'attèlera à améliorer la qualité des plans de travail conjoints en assurant leur adéquation aux principes de la programmation axée sur les résultats.

L'Equipe-pays des Nations Unies renforcera son appui à l'exécution des programmes conjoints initiés dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD 2015-2019. Elle s'engage à assurer le démarrage, la mobilisation

des fonds et la mise en œuvre des trois programmes conjoints Nutrition, Jeunes et Genre qui avaient été identifiés et retenus de façon consensuelle lors de la retraite d'Antananarivo. Ces thématiques couvrent des domaines stratégiques et vont toucher des bénéficiaires qui figurent parmi les priorités de la SCA2D révisée. Elle s'attachera à améliorer la qualité des programmes conjoints en tenant compte des résultats et des leçons apprises de ceux qui sont en cours.

L'amélioration portera notamment sur la conception, l'élaboration, les modalités de mise en œuvre, le mode de financement et le cadre budgétaire, les mécanismes de suivi et évaluation qui seront guidés par une démarche conjointe rigoureuse pour éviter la simple juxtaposition des activités.

Les agences des Nations Unies poursuivront aussi la mise en œuvre de leurs programmes et projets spécifiques en renforçant leur efficacité et leur efficacité. Elles mettront à profit les groupes de résultats pour échanger davantage les informations nécessaires pour le ciblage stratégique, le développement des synergies et des complémentarités pour mieux coordonner leurs interventions. Dans ces espaces de coordination, elles échangeront sur des questions stratégiques. Elles auront plus de discussions constructives sur leurs expériences de renforcement des capacités, les opportunités de développement de partenariats et de mobilisation des ressources, la mutualisation de leurs ressources et moyens pour la collecte des données statistiques, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets. Leurs efforts conjoints porteront aussi sur la gestion des connaissances notamment le stockage, le partage, la capitalisation et la valorisation des connaissances, des leçons apprises, des bonnes pratiques générées dans le cadre de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs programmes et projets spécifiques.

Les rôles et les responsabilités des organes

La mise en œuvre du PNUAD révisé sera assurée par les organes existants qui seront renforcés en tenant compte des leçons apprises au cours des trois



dernières années et des recommandations de la revue à mi-parcours.

Le comité de pilotage assurera le leadership dans la mise en œuvre de l'approche « *Unis dans l'action* ». Il veillera au respect des valeurs, des principes programmatiques et de programmation, et des engagements pris par l'Equipe-pays des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PNUAD révisé. Il sera chargé de la supervision et de la coordination au niveau stratégique de toutes les interventions. Avec l'appui conseil du groupe Programme, il examinera et approuvera tous les documents, notamment les plans de travail conjoints, les programmes, les stratégies internes de communication et de mobilisation des ressources, les rapports annuels de mise en œuvre du PNUAD révisé, les rapports des revues annuelles et les évaluations. Il renforcera le plaidoyer et le dialogue avec le Gouvernement ainsi qu'avec les autres PTF. Il continuera à jouer un rôle majeur dans le Forum des partenaires au développement. Il s'investira dans les initiatives conjointes de mobilisation des ressources, de plaidoyer et de communication. Il sera co-présidé par le Gouvernement et le Coordonnateur Résident, en étroite collaboration avec l'Equipe-pays.

Le groupe Programme (PMT) restera la cheville ouvrière dans le cadre du suivi de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PNUAD révisé. Au niveau technique, il s'assurera du respect de l'approche « *Unis dans l'action* », des valeurs, des principes programmatiques et de programmation, et des engagements pris par le SNU. Il sera chargé de la supervision, la coordination

technique et l'orientation des groupes de résultats. Il supervisera la production de tous les documents de planification et des rapports cités plus haut. Avant leur soumission à l'examen et l'approbation de l'Equipe-pays et du comité de pilotage, il procédera à leur examen et validation. Il supervisera et organisera les revues annuelles et de tous les exercices d'évaluation du PNUAD révisé. Le groupe Programme tiendra des réunions régulières avec le groupe des Opérations.

Le groupe Programme aura la responsabilité de mettre en œuvre le plan de suivi et évaluation du PNUAD avec l'appui des spécialistes et points focaux suivi et évaluation des agences. Il veillera au bon fonctionnement et à l'efficacité des groupes. Il appliquera les mesures incitatives nécessaires pour promouvoir la redevabilité des membres des groupes. Il prendra les dispositions pour motiver les représentants du Gouvernement à prendre part régulièrement aux réunions des groupes.

Le groupe des opérations (OMT) continuera à assumer sa responsabilité dans la mise en œuvre de la stratégie conjointe de gestion des opérations 2015-2019 qui sera actualisée suite à la révision du PNUAD. Il veillera davantage à la gestion efficace et optimale des ressources de l'Equipe-pays des Nations Unies. Il aura des réunions plus régulières avec le groupe Programme. Il prendra une part plus active dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans de travail conjoints.



Les Groupes de Résultats (GR) demeurent les principaux leviers opérationnels de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de PNUAD révisé. Ils constituent des mécanismes de coordination et d'échanges, des espaces de dialogue, de réflexion sur les questions stratégiques, de concertation sur la programmation conjointe, de partage d'informations, d'expériences et de leçons apprises en matière de développement des capacités, de mobilisation des ressources, etc. Ils seront chargés de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des plans de travail conjoints et des autres initiatives conjointes. Ils continueront à jouer un rôle déterminant dans la production du rapport annuel de mise en œuvre du PNUAD révisé, l'organisation des revues annuelles, l'appui à la conduite des exercices d'évaluation. Leur présidence sera toujours assurée par les chefs d'agences. Les représentants du Gouvernement seront motivés à prendre part régulièrement aux réunions des groupes.

Le groupe communication des Nations Unies (UNCG) continuera à mettre en œuvre les stratégies conjointes de communication qui seront déclinées en plans annuels. Il veillera à promouvoir la communication axée sur les résultats du PNUAD révisé et des ODD ainsi que la communication stratégique. Il développera des relations étroites avec les groupes résultats et s'investira davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail conjoints. Il continuera à renforcer le partenariat et les relais avec les médias.

Le groupe genre et droits humains continuera à renforcer la prise en compte et la mise en œuvre de la dimension genre, droits humains et lutte contre

le Vih/Sida dans les politiques, programmes et stratégies nationaux de développement et renforcera la coordination des activités du SNU en matière de promotion de l'égalité, de l'équité de genre, de droits humains et Vih/Sida dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

La Task-force Gestion des risques et catastrophes continuera à appuyer l'Equipe-pays et le Gouvernement avant et pendant l'urgence pour :

- » élaborer et mettre à jour périodiquement le profil des risques et catastrophes naturelles ;
- » planifier une réponse efficace et appropriée aux urgences humanitaires ;
- » mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de projets formulés conjointement avec les différents partenaires.
- » conduire une évaluation multisectorielle afin de connaître davantage les besoins prioritaires du pays ;
- » subvenir aux besoins des populations affectées dans le cadre des secteurs prédéfinis dans le Plan national de contingence, tels que l'eau, l'assainissement, l'éducation, l'habitat, la logistique, la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire.

La cellule de mobilisation de ressources continuera à impulser et coordonner les activités de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du PNUAD. Elle est en charge d'apporter des idées innovantes et de conseiller l'Equipe-pays dans la mobilisation de ressources. Cette cellule sera une sous-structure du groupe Programme.



VIII SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation du PNUAD révisé seront basés sur les principes de la Déclaration de Paris, de l'approche « *Unis dans l'action* », les normes et standards du Groupe des Nations unies pour le suivi et l'évaluation (UNEG) ainsi que sur les mécanismes et les outils existants.

En tenant compte des leçons apprises et des recommandations de la revue à mi-parcours, ces outils seront améliorés pour les rendre plus opérationnels et efficaces. Ils continueront à jouer un rôle essentiel pour permettre au Gouvernement et à l'Equipe-pays des Nations Unies de disposer régulièrement de données probantes pour apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du PNUAD révisé, la durabilité de ses résultats et de ses interventions.

Les évidences et les analyses fournies par le suivi et l'évaluation seront également nécessaires pour l'appréciation de la contribution significative du PNUAD révisé aux objectifs stratégiques et aux résultats attendus de la SCA2D révisée, y compris les ODD et cibles priorisées par le Gouvernement auxquels sont alignés les effets.

Les Outils de suivi

En plus des outils existants notamment les plans de travail, les cadres de suivi et évaluation, les fiches de suivi, les différents rapports et le calendrier de suivi et évaluation, l'Equipe-pays des Nations unies se dotera d'un **plan de suivi et évaluation 2019-2021**. Le calendrier de suivi et évaluation sera actualisé en tenant compte des progrès enregistrés et des leçons apprises de sa mise en œuvre au cours des trois dernières années.

Le format du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PNUAD sera amélioré pour être conforme au format du rapport DaO. Les visites de terrain conjointes de terrain seront organisées au moins une fois par an. L'Equipe-pays des Nations Unies amorcera la mise en place de l'**UNDAF INFO** en mettant à profit les expériences des pays pilotes particulièrement celles des Equipes-pays de la sous-région.

Les mécanismes de suivi et évaluation

L'Equipe-pays des Nations Unies a le mérite d'avoir organisé régulièrement les revues annuelles et la revue à mi-parcours du PNUAD conformément au calendrier de suivi et évaluation. Elle poursuivra l'organisation des revues annuelles. Elle entreprendra une évaluation finale du PNUAD révisé en 2020 dont les résultats, les conclusions et les recommandations orienteront le prochain cycle de programmation.

Le renforcement des capacités nationales dans la production des données statistiques, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des ODD

Au cours des trois dernières années, l'Equipe-pays des Nations Unies s'est investie dans la collecte des données à travers l'appui technique et financier fourni au Gouvernement pour la conduite des études et des enquêtes, du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2017), du renforcement des capacités pour la collecte, l'analyse, la production et la diffusion des données statistiques. Elle a contribué à la

« LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PNUAD RÉVISÉ SERONT BASÉS SUR LES PRINCIPES DE LA DÉCLARATION DE PARIS, DE L'APPROCHE « *UNIS DANS L'ACTION* », LES NORMES ET STANDARDS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION (UNEG) AINSI QUE SUR LES MÉCANISMES ET LES OUTILS EXISTANTS. »



mise en place et à l'opérationnalisation des systèmes d'information de quelques institutions étatiques.

Tenant compte de l'importance accordée par l'Agenda 2030 et la SCA2D révisée à la production des données statistiques, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, l'Equipe-pays des Nations Unies s'attachera davantage à renforcer les capacités du Gouvernement dans ce domaine.

En effet, la Déclaration de Paris demande aux pays donateurs d'aider les pays récipiendaires de l'aide à mettre en place des cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi permettant d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne les stratégies nationales de développement et les programmes sectoriels. Les cibles 17.18 et 17.19 de l'ODD 17 mettent en exergue le rôle primordial du renforcement des capacités statistiques des pays en développement pour disposer régulièrement des données fiables et désagrégées nécessaires pour le

suivi et l'évaluation des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des plans de développement nationaux en vue de l'atteinte des ODD. L'Agenda 2020 de l'évaluation, adopté par les Nations Unies dans le sillage de l'Agenda 2030, encourage les pays à se doter de politiques nationales et de dispositifs performants de suivi et évaluation pour mieux répondre à la responsabilité qui incombe aux Etats, de produire le rapport de suivi des progrès des ODD.

La SCA2D révisée envisage la mise en place d'un important dispositif de suivi et évaluation dont le fonctionnement requiert l'appui technique et financier des PTF. Il indique également les besoins en renforcement des capacités pour permettre l'opérationnalisation et l'efficacité de ce dispositif. L'Equipe-pays des Nations Unies renforcera et améliorera la coordination de ses interventions en matière de renforcement des capacités nationales en production statistique, suivi et évaluation des politiques publiques y compris des ODD à travers des projets spécifiques des agences et la mise





en œuvre d'un programme conjoint. Elle attachera une importance particulière à l'opérationnalisation des bases de données nationales dont elle a appuyé la mise en place comme Comores Infos ou DAD Comores. Ses interventions porteront en priorité sur la mise en place des unités de planification dans les ministères, l'utilisation des données du recensement général de la population et de l'habitat pour l'élaboration des politiques fondées sur des évidences, l'amélioration de la coordination de la production des données statistiques, la collecte de routine, le traitement et l'analyse des données de sources administratives.

L'Equipe-pays des Nations Unies continuera à soutenir la formation des cadres notamment pour l'utilisation des techniques et des outils modernes de collecte, de traitement et d'analyse des données, la réalisation des études prospectives. Il aidera le Gouvernement à opérationnaliser le cadre institutionnel du suivi et évaluation de la SCA2D révisée. Elle conduira davantage d'actions de plaidoyer pour l'accroissement de la part de

l'Etat dans le financement de la production statistique, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des ODD pour desserrer la forte dépendance aux financements extérieur. Elle aidera donc le Gouvernement à développer des partenariats stratégiques et à mobiliser des financements extérieurs pour combler le déficit ou la faiblesse intérieur du financement alloué au suivi et évaluation. Son plaidoyer portera également sur la rationalisation de la gestion des ressources humaines en vue de répondre aux défis du suivi et évaluation de la SCA2D révisée, des politiques sectorielles et des ODD.

« L'EQUIPE-PAYS DES NATIONS UNIES CONTINUERA À SOUTENIR LA FORMATION DES CADRES NOTAMMENT POUR L'UTILISATION DES TECHNIQUES ET DES OUTILS MODERNES DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET D'ANALYSE DES DONNÉES, LA RÉALISATION DES ÉTUDES PROSPECTIVES. »





IX COMMUNICATION

L'Equipe-pays des Nations Unies s'est dotée des outils nécessaires pour promouvoir une image cohérente, la visibilité et la lisibilité de ses résultats et interventions. Elle dispose d'une stratégie conjointe de communication assortie d'un plan de travail et d'une stratégie conjointe de communication sur les ODD. La stratégie conjointe de communication est financée par le Département des Nations Unies pour la coordination des activités opérationnelles (DOCO) et les agences. En outre, les outils requis pour la communication à travers le site internet et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Youtube, Yammer, Flickr...) ont été mis en place et sont opérationnels. Un groupe inter-agences communication, appuyé par un analyste en communication en poste au Bureau du Coordonnateur Résident, est chargé de la mise en œuvre de ces stratégies. Au cours des deux dernières années, les progrès enregistrés dans la communication ont été encourageants.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD révisé, l'Equipe-pays des Nations Unies améliorera l'utilisation des stratégies et des outils disponibles en veillant à l'élaboration des plans de travail et l'allocation des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre. Elle renforcera la communication institutionnelle. Elle s'investira davantage dans la communication axée sur les résultats du PNUAD et les ODD. La communication stratégique bénéficiera désormais d'une attention particulière pour maximiser le rôle de la communication en tant que vecteur de changement. En ce sens, elle jouera un rôle crucial pour influencer les normes sociales, l'opinion nationale, les perceptions individuelles et collectives sur les défis majeurs et les enjeux relatifs à la promotion de l'Etat de droit et des droits humains, la prévention des conflits, la consolidation de la paix, le respect des droits fondamentaux des enfants et de la femme et des jeunes et leur participation citoyenne à la gestion des affaires publiques. La communication sera davantage mobilisée pour la sensibilisation sur la gestion durable des ressources naturelles, les effets du changement climatique et des crises des catastrophes naturelles.

La communication sera utilisée comme un levier stratégique pour le développement des partenariats multipartites et la mobilisation des ressources. Le partenariat établi avec les médias sera renforcé à travers des actions de renforcement des capacités des spécialistes des médias et la promotion de leur contribution à la communication sur les résultats des interventions de l'Equipe-pays des Nations Unies, les ODD, les défis majeurs et les enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux cités plus haut. L'Equipe-pays des Nations Unies soutiendra la communication sur la SCA2D révisée. Sur le plan interne, elle veillera dorénavant à intégrer les activités de communication dans les plans de travail conjoints, à encourager le groupe communication à prendre une part plus active à leur mise en œuvre, à renforcer sa collaboration avec le groupe Programme et les groupes résultats.

DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNUAD RÉVISÉ, L'EQUIPE-PAYS DES NATIONS UNIES AMÉLIORERA L'UTILISATION DES STRATÉGIES ET DES OUTILS DISPONIBLES EN VEILLANT À L'ÉLABORATION DES PLANS DE TRAVAIL ET L'ALLOCATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LEUR MISE EN ŒUVRE.



X ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ET DE L'ÉQUIPE-PAYS DES NATIONS UNIES (CLAUSES JURIDIQUES)

X.1 ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce PNUAD. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment auprès du secteur privé à l'échelle internationale ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires, et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans les pays, et sans excéder les taux applicables au Système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera, en outre, aux organismes et à leurs représentants officiels, ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités

figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement.

En outre, il est attendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droits aux privilèges et immunités tels que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations, quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de service au nom des organismes.

« LE GOUVERNEMENT APPORTERA UN SOUTIEN AUX EFFORTS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES VISANT À COLLECTER LES FONDS NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CE PNUAD. »



« LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DEVRONT DÉSIGNER UN PERSONNEL ET DES CONSULTANTS AUX FINS DE L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES, DU SOUTIEN AUX PROGRAMMES, DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AINSI QUE D'ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION. »

Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le Gouvernement et un organisme particulier sur le fait que les dites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de service.

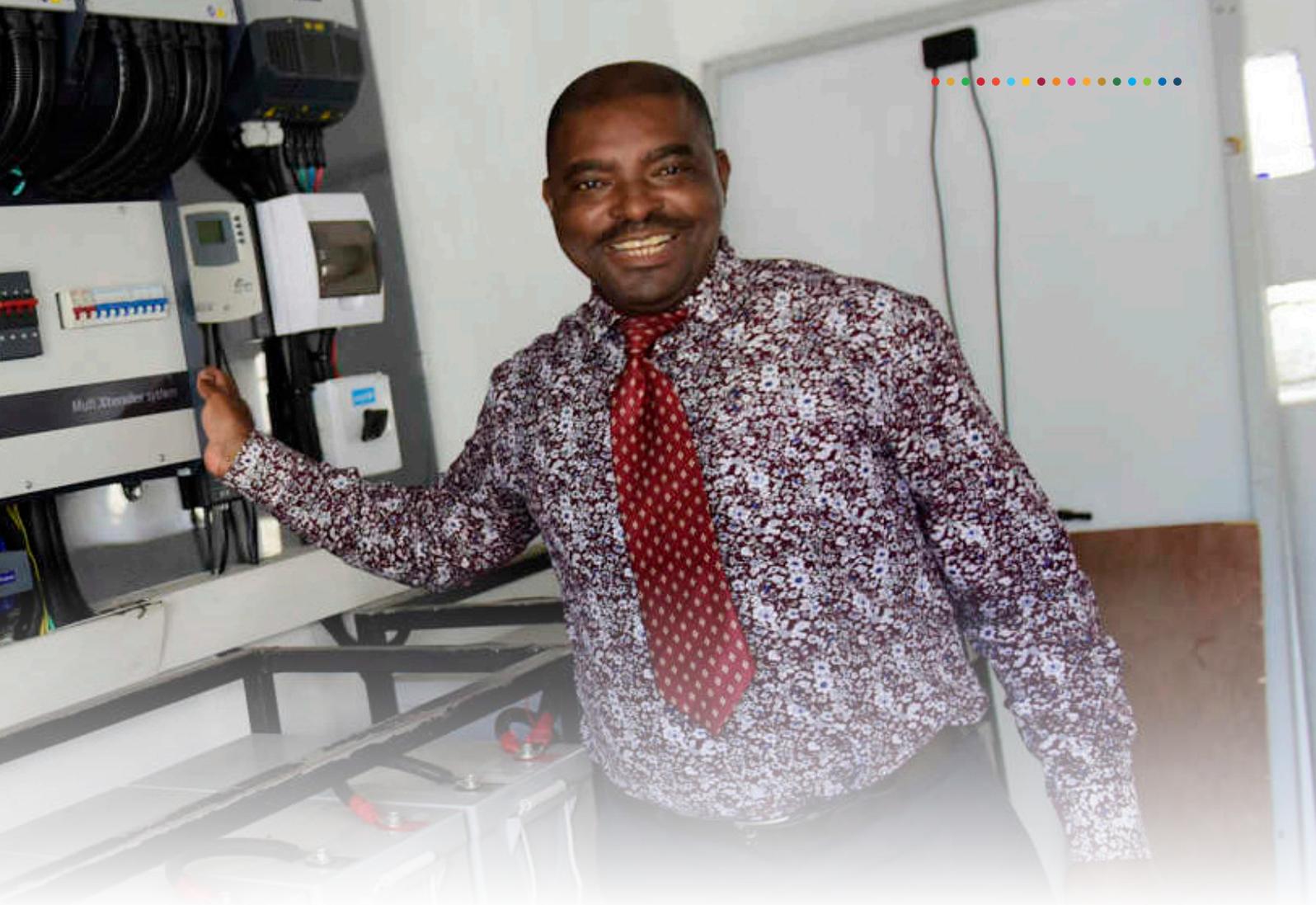
X.2 ENGAGEMENTS DE L'ÉQUIPE-PAYS DES NATIONS UNIES

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités prévues dans le PNUAD révisé. Leur appui pourra être apporté à travers : un soutien technique, une assistance en espèces, la dotation en fournitures, produits de base et équipements, la fourniture des services

d'approvisionnement et de transport, l'allocation des fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherche et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, le soutien aux activités de formation et au personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies pourra provenir d'organisations non-gouvernementales et de la société civile telle que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projets.

Un soutien supplémentaire pourra consister à faciliter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisés, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies devront désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration



de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au PNUAD révisé. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail, ainsi que dans les documents de projet. Si le Gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies pourront être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations Unies doivent notifier aux partenaires d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'attention du partenaire d'exécution selon un échéancier convenu.

En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les partenaires d'exécution, sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du partenaire d'exécution, ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies procéderont au paiement selon un échéancier convenu.

Les organismes des Nations Unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque les organismes des Nations Unies et une autre organisation des Nations Unies versent des espèces au même partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes.





MATRICE DE RÉSULTATS ET DE RESSOURCES DU PNUAD RÉVISÉ

Effet 1 : D'ici à 2021, les populations, surtout les plus défavorisées mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d'emplois décentes

Priorité stratégique 1 (Axe stratégique 1 SCA2D) : Accélération de la transformation structurelle de l'économie et gestion durable de l'environnement
Objectif stratégique 1.2 – Développer durablement le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique productif
Résultat 1.2.1 – La productivité halieutique augmentée / Résultat 1.2.2 – La productivité agro-sylvo-pastorale augmentée / Résultat 1.2.3 – La résilience des ménages aux risques est renforcée

ODD priorités en lien avec les objectifs stratégiques SCA2D : ODD 1 – cibles : 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.4 / ODD 2 – cibles : 2.1 ; 2.2 ; 2.4 ; 2.5 / ODD 8 – cibles : 8.1 ; 8.2 ; 8.3 ; 8.5

Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme			
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)
Produit 1.1 : Les communautés les plus vulnérables, les exploitants agricoles, particulièrement les femmes et les jeunes, ont les capacités techniques, technologiques et financières nécessaires pour accroître la productivité et la résilience des systèmes de production en milieu urbain et rural	Indicateur 1.1.1 : % de communautés les plus vulnérables, d'exploitants agricoles particulièrement des femmes et des jeunes des zones de convergence ayant doublé leur production Valeur de référence 1.1.1 : 80% (source : DNSAE – 2018) Cible 1.1.1 : 90%	PNUD FIDA FAO	2 000 000 3 784 420 250 000	2 000 000 1 414 912 250 000	0 2 369 508 0
	Indicateur 1.1.2 : Nombre de personnes ayant accès aux ressources et accompagnement dans les filières agricoles, forêt, pêche et élevage (désagrégée par âge, sexe et localisation) Valeur de référence 1.1.2 : 0 Cible 1.1.2 : 2 000 personnes des OPA				
Produit 1.2 : Les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, disposent des capacités techniques, technologiques et financières adéquates pour renforcer l'accès inclusif à des opportunités d'emploi décent en milieu péri-urbain et rural	Indicateur 1.2.1 : Nombre de jeunes femmes et hommes ayant accès aux opportunités d'emplois décents Valeur de référence 1.2.1 : 0 Cible 1.2.1 : 1 000	OIT FAO IOM FIDA	2 000 000 300 000 500 000 1 006 980	1 000 000 300 000 0 376 488	1 000 000 0 500 000 630 492
Sous-total Effet 1			9 841 400	5 341 400	4 500 000

Effet 2 : D'ici à 2021, la population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie et utilise des services sociaux de base et de protection de qualité, équitables et durable

Priorité stratégique 2 (Axe stratégique 2 SCA2D) : Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social
Objectif stratégique 2.1 – Promouvoir la santé et la nutrition des populations et accélérer la transition démographique
Résultat 2.1.1 – L'accès aux services santé et de nutrition est garanti à tous / Résultat 2.1.2 – Le processus d'accélération de la transition démographique est déclenché
Objectif stratégique 2.2 – Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle
Résultat 2.2.1 – L'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré / Résultat 2.2.3 – La disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées
Objectif stratégique 2.3 – Promouvoir l'emploi décent, la protection sociale, la jeunesse, les sports et la culture
Résultat 2.3.1 – L'emploi décent et l'inclusion sociale des couches vulnérables sont garantis / Résultat 2.3.2 – Le cadre de promotion de la jeunesse, des sports et de la culture est renforcé
Objectif stratégique 2.4 – Promouvoir le cadre de vie, l'accès à l'eau/assainissement et aux services énergétiques durables
Résultat 2.4.1 – L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti / Résultat 2.4.2 – L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

ODD priorisés en lien avec les objectifs stratégiques SCA2D : **ODD 2** – cibles : 2.1 ; 2.2 ; 2.4 ; 2.5 / **ODD 3** – cibles : 3.1 ; 3.2 ; 3.4 ; 3.7 ; 3.8 / **ODD 4** – cibles : 4.1 ; 4.3 ; 4.4 ; 4.5 ; 4.6 / **ODD 5** – cibles : 5.1 ; 5.2 ; 5.5 / **ODD 6** – cibles : 6.1 ; 6.2 ; 6.3 ; 6.4 ; 6.6 / **ODD 7** – cible : 7.1 / **ODD 8** – cibles 8.1 ; 8.2 ; 8.3 ; 8.5 / **ODD 9** – cible 9.1 / **ODD 10** – cibles : 10.1 ; 10.12 ; 10.3

Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme			
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)
Produit 2.1 : Les institutions étatiques, les acteurs sociaux et privés disposent des capacités techniques et des moyens nécessaires pour un accès accru et équitable à une éducation de qualité aux niveaux préscolaire, primaire et du collège y compris dans les situations humanitaires	Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de communes bénéficiant d'éducation parentale Valeur de référence 2.1.1 : 0% (source : revue sectorielle – 2017) Cible 2.1.1 : 100%	UNICEF	2 891 900	917 600	1 974 300
	Indicateur 2.1.2 : Pourcentage de écoles primaires avec une classe d'enseignement coranique rénovée Valeur de référence 2.1.2 : 51% (source : Tableaux de Bord TdB – 2016/2017) Cible 2.1.2 : 100%				
	Indicateur 2.1.3 : Paquet minimum d'interventions mis en œuvre pour la promotion des acquis scolaires y compris les apprentissages dans le préscolaire Valeur de référence 2.1.3 : Non (source : revue sectorielle – 2017) Cible 2.1.3 : Oui				



Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme			
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)
<p>Produit 2.1 : Les institutions étatiques, les acteurs sociaux et privés disposent des capacités techniques et des moyens nécessaires pour un accès accru et équitable à une éducation de qualité aux niveaux préscolaire, primaire et du collège y compris dans les situations humanitaires</p>	<p>Indicateur 2.1.4 : Paquet minimum d'interventions pour la promotion de l'inclusion et de la qualité mis en œuvre Valeur de référence 2.1.4 : Non (source : revue sectorielle – 2017) Cible 2.1.4 : Oui</p>				
	<p>Indicateur 2.1.5 : Pourcentage d'écoles primaires publiques avec au moins des services eau, hygiène et assainissement de base Valeur de référence 2.1.5 : 2% (source : rapport de l'état des lieux – 2017) Cible 2.1.5 : 45%</p>				
<p>Produit 2.2 : Les élèves, particulièrement les enfants vivant avec handicap, ont accès à des fournitures et une prise en charge pour un accès accru et équitable à une éducation de qualité aux niveaux préscolaire, primaire et du collège, y compris dans les situations humanitaires</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Pourcentage d'élèves (garçons/filles) du primaire qui disposent d'un kit de trois manuels Valeur de référence 2.2.1 : 0% (source : TdB – 2016/2017) Cible 2.2.1 : 65% (garçons et filles)</p>	UNICEF	4 589 700	1 619 400	2 970 300
	<p>Indicateur 2.2.2 : Nombre d'élèves (garçons/filles) en situation de handicap qui bénéficient d'une prise en charge dans les écoles cibles Valeur de référence 2.2.2 : 88 (source : rapport de l'état des lieux – 2018) Cible 2.2.2 : 256</p>				
	<p>Indicateur 2.2.3 : Pourcentage des conseils d'école dont les capacités de gestion sont renforcées Valeur de référence 2.2.3 : 0% (source : revue sectorielle – 2017) Cible 2.2.3 : 21%</p>				





Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme				
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)	
Produit 2.3 : Les femmes, les hommes, les nouveaux nés et les enfants de moins de 5 ans ont accès de façon accrue aux services de qualité en santé maternelle, sexuelle, reproductive, néonatale et infantile, y compris dans les situations humanitaires	Indicateur 2.3.1 : Nombre de maternités répondant aux normes SONUC (opérationnelles 24/7) Valeur de référence 2.3.1 : 1 (source : enquête SONU -2017) Cible 2.3.1 : 8	UNFPA	1 350 000	1 050 000	300 000	
		OMS	260 000	118 000	142 000	
		UNICEF	2 302 700	1 987 700	315 000	
	Indicateur 2.3.2 : Pourcentage des accouchements ayant lieu dans les formations sanitaires Valeur de référence 2.3.2 : 75% (source : EDS-MICS - 2012) Cible 2.3.2 : 80%					
	Indicateur 2.3.3 : Pourcentage de maternités répondant aux normes SONUB (opérationnelles 24/7) Valeur de référence 2.3.3 : 67% (source : rapport sectoriel - 2017) Cible 2.3.3 : 95%					
	Indicateur 2.3.4 : Taux de couverture vaccinale en Penta 3 Valeur de référence 2.3.4 : 77% (source : rapport PEV - 2017) Cible 2.3.4 : 89%					
	Indicateur 2.3.5 : Nombre de nouvelles utilisatrices des méthodes modernes en Planification familiale Valeur de référence 2.3.5 : 14 000 (source : annuaire -2016) Cible 2.3.5 : 20 000					





Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme				
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)	
Produit 2.4 : Les femmes, les hommes, les jeunes, les enfants et particulièrement les plus vulnérables ont un accès accru et équitable aux services intégrés de qualité, préventifs, promotionnels, de prise en charge, de traitement, du paludisme, de la tuberculose, des IST/VIH et des maladies non transmissibles	Indicateur 2.4.1 : Nombre d'enfants (filles et garçons) nés de mères infectées par le VIH et qui sont séronégatifs Valeur de référence 2.4.1 : 00 (source : revue sectorielle – 2017) Cible 2.4.1 : 00	UNFPA UNICEF OMS	450 000 60 000 330 000	300 000 60 000 81 000	150 000 0 249 000	
	Indicateur 2.4.2 : Pourcentage de femmes enceintes sous TPI Valeur de référence 2.4.2 : 28% (source : EDS-MICS – 2012) Cible 2.4.2 : 80%					
	Indicateur 2.4.3 : Pourcentage des enfants de 6 – 59 mois souffrant de diarrhée et traités au SRO Valeur de référence 2.4.3 : 60% (source : EDS-MICS – 2012) Cible 2.4.3 : 85%					
	Indicateur 2.4.4 : Nombre de laboratoires ayant les capacités techniques et diagnostiques de détecter précocement les Urgences de santé publiques de portée internationale (USPPI) Valeur de référence 2.4.4 : 0 (source : rapport JEE – 2017) Cible 2.4.4 : 2 (santé humaine et santé animale)					
	Indicateur 2.4.5 : Pourcentage de districts sanitaires capables de notifier électroniquement les maladies sous surveillance et de partager les données en temps réel Valeur de référence 2.4.5 : 0 (source : rapport JEE – 2017) Cible 2.4.5 : 100%					
	Indicateur 2.4.6 : Pourcentage de districts sanitaires disposant d'équipements pour le dépistage et la prise en charge des principales MNT Valeur de référence 2.4.6 : 50% (source : rapports d'activités – 2017) Cible 2.4.6 : 100%					
	Indicateur 2.4.7 : Pourcentage de centre de santé disposant d'au moins une personne formée sur le dépistage et la prise en charge des principales MNT Valeur de référence 2.4.7 : 50% (source : rapports de formation – 2017) Cible 2.4.7 : 100%					





Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme			
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)
Produit 2.5 : Les femmes, les hommes, les enfants et plus particulièrement les plus vulnérables ont accès de façon accrue et équitable à des services intégrés de qualité préventifs, promotionnels et de prise en charge nutritionnels, y compris dans les situations humanitaires	Indicateur 2.5.1 : Proportion de nouveau-nés mis au sein dans l'heure qui a suivi la naissance au niveau institutionnel Valeur de référence 2.5.1 : 34% (source : EDS-MICS – 2012) Cible 2.5.1 : 90%	OMS UNICEF	100 000 1 913 000	40 000 1 654 800	60 000 258 200
	Indicateur 2.5.2 : Proportion enfants 6-59 mois qui reçoivent 2 doses annuelles de vitamines A Valeur de référence 2.5.2 : 49% (source : EDS-MICS – 2012) Cible 2.5.2 : 80%				
	Indicateur 2.5.3 : Proportion de femmes qui reçoivent une dose de vitamine A en post-partum Valeur de référence 2.5.3 : 32% (source : EDS-MICS – 2012) Cible 2.5.3 : 70%				
	Indicateur 2.5.4 : Nombre d'indicateurs de performances atteint (prise en charge de la MAS) Valeur de référence 2.5.4 : 1 (source : revue sectorielle – 2017) Cible 2.5.4 : 4				
Produit 2.6 : Les ménages particulièrement les plus vulnérables ont un accès accru et équitable aux services d'assainissement y compris en situation humanitaires	Indicateur 2.6.1 : Nombre de communes appuyées dans la mise en œuvre du marketing de toilettes améliorées Valeur de référence 2.6.1 : 9 (source : rapport de mise en œuvre – 2017) Cible 2.6.1 : 19	UNICEF	600 000	200 000	400 000
	Indicateur 2.6.2 : Nombre de ménages vulnérables ayant accès à une toilette améliorée Valeur de référence 2.6.2 : 491 (source : rapport de mise en œuvre – 2017) Cible 2.6.2 : 1 000				





Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme			
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)
Produit 2.7 : Les institutions étatiques, les communautés et les acteurs sociaux disposent des capacités techniques et des ressources nécessaires pour assurer l'accès à des services de protection et d'inclusion sociale y compris dans les situations humanitaires	Indicateur 2.7.1 : Pourcentage du personnel de justice et de santé, d'assistants sociaux formés pour traiter des cas de violences contre les enfants et les femmes Valeur de référence 2.7.1 : 20% (source : rapport sectoriel – 2017) Cible 2.7.1 : 50%	UNFPA UNICEF BIT	300 000 1 698 100 15 000	150 000 1 092 800 15 000	150 000 605 300 0
	Indicateur 2.7.2 : Pourcentage de districts mettant en œuvre un paquet minimum de prévention au mariage précoce Valeur de référence 2.7.2 : 0% (source : rapport sectoriel – 2017) Cible 2.7.2 : 25%				
	Indicateur 2.7.3 : Nombre de ménages bénéficiaires de programme de transferts monétaires avec le support du SNU Valeur de référence 2.7.3 : 559 (source : rapport sur le cash transfert – 2017) Cible 2.7.3 : 1 000				
	Indicateur 2.7.4 : Nombre d'enfants couverts par des interventions de transferts monétaires avec le support du SNU Valeur de référence 2.7.4 : 1 802 (source : rapport sur le cash transfert – 2017) Cible 2.7.4 : 2 340				
	Indicateur 2.7.5 : Nombre de cas de viol prise en charge dans les centres d'écoutes Valeur de référence 2.7.5 : 500 (source : rapport d'activité service d'écoute – 2017) Cible 2.7.5 : 19				
	Indicateur 2.7.6 : Existence d'un plan d'action pour l'amélioration de la sécurité sociale des travailleurs Valeur de référence 2.7.6 : 0 (source : rapport du Ministère de l'Emploi – 2018) Cible 2.7.6 : 1				





Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme				
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)	
Produit 2.8 : Les institutions étatiques disposent du cadre normatif, des compétences, et des équipements pour améliorer la coordination et la gestion des services sociaux de base	Indicateur 2.8.1 : Existence d'un plan sectoriel à long terme pour l'éducation qui promeut l'accès équitable, la participation, la rétention et la qualité Valeur de référence 2.8.1 : Non (source : revue sectorielle – 2017) Cible 2.8.1 : Oui	UNICEF	1 905 100	1 396 000	509 100	
		OMS	184 000	63 000	121 000	
	Indicateur 2.8.2 : Existence d'un système d'information de l'eau de boisson opérationnel Valeur de référence 2.8.2 : Système opérationnel dans une île (source : revue annuelle – 2017) Cible 2.8.2 : Système opérationnel sur trois îles					
	Indicateur 2.8.3 : Existence d'un plan annuel de contingence actualisé Valeur de référence 2.8.3 : 1 (source : DGSC – 2017) Cible 2.8.3 : 1					
	Indicateur 2.8.4 : Existence d'un plan national pour la préparation et la riposte aux épidémies Valeur de référence 2.8.4 : 0 (source : JEE – 2017) Cible 2.8.4 : 1					
	Indicateur 2.8.5 : Existence d'une stratégie nationale de lutte contre les hépatites Valeur de référence 2.8.5 : 0 (source : rapport DLS – 2017) Cible 2.8.5 : 1					
	Indicateur 2.8.6 : Existence d'un plan de la tuberculose mis à jour Valeur de référence 2.8.6 : 1 plan en cours (source : rapport annuel PNL – 2017) Cible 2.8.6 : 1 plan mis à jour en 2020					
	Indicateur 2.8.7 : Existence d'un plan national de développement sanitaire à long-terme qui promeut l'accès à la couverture sanitaire universelle Valeur de référence 2.8.7 : 1 (source : PNDS – 2015/2019) Cible 2.8.7 : 1 nouveau PNDS révisé en 2020 (2021-2030)					
	Indicateur 2.8.8 : Existence d'un aide-mémoire de la revue de la performance du programme de lutte contre le paludisme Valeur de référence 2.8.8 : 1 (source : PNDS – 2015/2019) Cible 2.8.8 : 1 nouveau PNDS révisé en 2020 (2021-2030)					
			Sous-total Effet 2	18 845 500	10 715 300	8 130 200



Effet 3 : D'ici à 2021, les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, et économique, en adéquation avec les pratiques de droits de l'homme et de résilience

- Priorité stratégique 3 (Axe stratégique 3 SCA2D) :** Consolidation de la gouvernance et promotion de l'Etat de droit
- Objectif stratégique 3.1 – Renforcer les bases de la démocratie, de la sécurité et de la cohésion sociale**
- Résultat 3.1.1 – La démocratie est consolidée / Résultat 3.1.2 – La justice, les droits humains et la sécurité sont renforcés / Résultat 3.1.3 – Le cadre de promotion de la cohésion sociale est renforcé**
- Objectif stratégique 3.2 – Améliorer la gouvernance économique et administrative**
- Résultat 3.2.2 – L'action publique est efficace et efficiente**
- Objectif stratégique 3.3 – Améliorer la gouvernance locale et promouvoir le développement communautaire**
- Résultat 3.3.1 – Les processus de décentralisation et de déconcentration sont renforcés / Résultat 3.3.2 – Le développement à la base et les initiatives communautaires sont promus**
- Objectif stratégique 3.4 – Promouvoir l'équité et l'égalité de genre**
- Résultat 3.4.1 – La participation politique des femmes est renforcée / Résultat 3.4.2 – Les discriminations sociales, culturelles et économiques à l'égard des femmes sont éliminées**

ODD priorités en lien avec les objectifs stratégiques SCA2D : ODD 5 – cibles : 5.1 ; 5.2 ; 5.5 / ODD 10 – cibles : 10.1 ; 10.12 ; 10.3 / ODD 16 – cibles : 16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.7

Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme				
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)	
Produit 3.1 : Les institutions étatiques et non-étatiques cibles ont les capacités techniques et technologiques adéquates pour améliorer le contrôle démocratique de l'action publique et la participation citoyenne	Indicateur 3.1.1 : Nombre de nouveaux projets/propositions de loi en conformité avec les conventions/traités ratifiés Valeur de référence 3.1.1 : 0 (source : rapport sectoriel – 2018) Cible 3.1.1 : 5	UNFPA PNUD	110 000 2 500 000	80 000 1 500 000	30 000 1 000 000	
	Indicateur 3.1.2 : Nombre de rapports périodiques des conventions ratifiées par l'Union des Comores établis Valeur de référence 3.1.2 : 2 (source : rapport sectoriel – 2017) Cible 3.1.2 : 1					
	Indicateur 3.1.3 : Nombre de sources d'informations relayant les données du rapport sur l'état de la gouvernance démocratique et la protection des droits et des libertés Valeur de référence 3.1.3 : 0 (source : rapport sectoriel – 2017) Cible 3.1.3 : 20					
	Indicateur 3.1.4 : Pourcentage d'alertes inhérents aux processus électoraux, enregistrés et transmis aux autorités compétentes Valeur de référence 3.1.4 : 0% (source : CNE / Ministère de l'Intérieur – 2017) Cible 3.1.4 : 80%					



Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme			
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)
Produit 3.2 : Les institutions étatiques disposent des capacités techniques et technologiques requises, pour renforcer les systèmes de planification, d'information et de suivi / évaluation des politiques publiques incluant les ODD	Indicateur 3.2.1 : Existence d'un plan national de suivi/évaluation Valeur de référence 3.2.1 : draft disponible en 2017 Cible 3.2.1 : document validé	UNFPA	520 000	420 000	100 000
		PNUD	1 000 000	600 000	400 000
		IOM	150 000	75 000	75 000
	Indicateur 3.2.2 : Existence d'un document de plan national de développement du système d'information Valeur de référence 3.2.2 : 0 (source : INSEED – 2018) Cible 3.2.2 : 1				
	Indicateur 3.2.3 : Existence d'une base de données (Comores info) nationale fonctionnelle Valeur de référence 3.2.3 : 1 (source : Anne – 2018) Cible 3.2.3 : 2				
	Indicateur 3.2.4 : Nombre d'unités de planification sectorielles effectivement mises en place Valeur de référence 3.2.4 : 2 (source : rapports annuels CGP / INSEED – 2018) Cible 3.2.4 : 6				
	Indicateur 3.2.5 : Politique de mobilisation et d'engagement de la diaspora développée, mise en œuvre et évaluée Valeur de référence 3.2.5 : 0 (source : revue de politiques publiques – 2018) Cible 3.2.5 : 1				





Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme			
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)
Produit 3.3 : Les institutions étatiques et non étatiques disposent des capacités techniques et technologiques appropriées, pour la gestion préventive des conflits, la cohésion nationale et la consolidation de la paix	Indicateur 3.3.1 : Nombre de mécanismes de prévention et de gestion de conflits fonctionnels Valeur de référence 3.3.1 : 2 (source : rapport annuel du Commissariat au Genre – 2017) Cible 3.3.1 : 3	UNFPA PNUD BIT	75 000 2 000 000 71 000	55 000 200 000 71 000	20 000 1 800 000 0
	Indicateur 3.3.2 : Proportion de cas de conflits ayant fait l'objet d'interventions et résolus Valeur de référence 3.3.2 : 0% (source : rapport annuel du Commissariat au Genre – 2017) Cible 3.3.2 : 80%				
	Indicateur 3.3.3 : Disponibilité du plan stratégique actualisé de la Confédération des Travailleuses et des Travailleurs des Comores Valeur de référence 3.3.3 : Non disponible (source : rapport CTC – 2018) Cible 3.3.3 : Disponible				
	Indicateur 3.3.4 : Proportion de cas de conflits syndicaux ayant fait l'objet d'interventions et résolus Valeur de référence 3.3.4 : 0% (source : rapport CTC – 2018) Cible 3.3.4 : 20%				
Sous-total Effet 3			6 426 000	3 001 000	3 425 000



Effet 4 : D'ici à 2021, les populations les plus vulnérables assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises

**Priorité stratégique 1 (Axe stratégique 1 SCA2D) : Accélération de la transformation structurelle de l'économie et gestion durable de l'environnement/
Objectif stratégique 1.6 – Assurer la gestion durable des ressources naturelles
Résultat 1.6.1 – Le capital productif est restauré / Résultat 1.6.2 – La résilience face aux catastrophes et aux effets des changements climatiques est renforcée**

ODD priorisés en lien avec les objectifs stratégiques SCA2D : ODD 7 – cible : 7.1 / ODD 13 – cibles : 13.1 ; 13.2 ; 13.3 / ODD 14 – cibles : 14.1 ; 14.2 ; 14.7 / ODD 15 – cibles : 15.1 ; 15.2 ; 15.4 ; 15.5 ; 15.9

Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme			
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)
Produit 4.1 : Les institutions étatiques et non étatiques disposent des infrastructures nécessaires, des capacités techniques et technologiques pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et l'amélioration de la résilience	Indicateur 4.1.1 : Etendue des espaces (ha de terres, km de routes, km de côtes,...) aménagés et gérés pour résister aux effets des changements climatiques Valeur de référence 4.1.1 : 0 (source : DGSC – 2017) Cible 4.1.1 : 300 ha de terres reboisées ; 10 km de routes protégés contre les glissements de terrain ; 1 000 ml de mesures de prévention des inondations/montée des eaux	PNUD	7 000 000	7 000 000	0
	Indicateur 4.1.2 : Nombre de plan d'actions et d'investissement pour l'adaptation des villages, fondés sur des solutions intégrées en réduction des risques de catastrophe et en adaptation au changement climatique Valeur de référence 4.1.2 : 0 (source : DGSC – 2018) Cible 4.1.2 : 15 communautés				
	Indicateur 4.1.3 : Nombre de villages mettant en œuvre un plan de développement et d'investissement fondé sur des solutions intégrées en réduction des risques de catastrophe et en adaptation au changement climatique Valeur de référence 4.1.3 : 0 (source : DGSC – 2018) Cible 4.1.3 : 15				
	Indicateur 4.1.4 : Nombre de plans de gestion et de systèmes de relèvement localisation intégrant des données ventilées par sexe, par âge et une analyse par genre Valeur de référence 4.1.4 : 6 (source : DGSC – 2018) Cible 4.1.4 : 10				



Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme				
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)	
Produit 4.2 : Les institutions publiques et les acteurs non étatiques disposent des capacités technologiques et techniques, des infrastructures requises pour l'adaptation des systèmes agricoles aux changements climatiques et de la gestion intégrée des ressources en eau	Indicateur 4.2.1 : Nombre de personnes formées aux techniques d'adaptation aux changements climatiques (désagrégée par sexe, âge et localisation) Valeur de référence 4.2.1 : 2 268 dont 1 332 femmes et 330 groupements (source : rapport DNSAE / Projet CRCCA – 2018) Cible 4.2.1 : 4 000	FAO PNUD	325 000 13 200 000	325 000 5 100 000	0 8 100 000	
	Indicateur 4.2.2 : Nombre d'usagers (hommes et femmes) dans les zones cibles ayant accès à l'eau à des fins domestiques et agricoles Valeur de référence 4.2.2 : 80 000 (source : DGEF, DNSAE, DGEME – 2017) Cible 4.2.2 : 115 000 personnes					
	Indicateur 4.2.3 : Pourcentage de ménages disposant d'un accès à l'eau potable fiable et sûr, tout au long de l'année Valeur de référence 4.2.3 : 13% soit 84 000 personnes (source : DGEF, DNSAE, DGEME – 2017) Cible 4.2.3 : 100% soit 470 000 personnes					
	Indicateur 4.2.4 : Nombre de mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes mises en œuvre dans les zones de convergence Valeur de référence 4.2.4 : 0 (source : DGEF -2018) Cible 4.2.4 : 15					
	Indicateur 4.2.5 : Nombre de structures utilisant les produits / services d'information climatique dans la prise de décision dans les secteurs sensibles au climat (eau et agriculture) Valeur de référence 4.2.5 : 1 (ANACM / DNSAE – 2017) Cible 4.2.5 : 5					
	Indicateur 4.2.6 : Pourcentage d'exploitants agricoles (désagrégé par sexe) adoptant des pratiques et techniques d'adaptation aux changements climatiques dans les zones des 6 CRDES identifiés Valeur de référence 4.2.6 : 74% groupements (source : rapport DNSAE / Projet CRCCA – 2018) Cible 4.2.6 : 90%					



Résultats	Indicateurs / Valeurs de référence & cibles	Cadre budgétaire à moyen terme			
		Partenaires du SNU	Montant total (\$)	Ressources disponibles (\$)	Ressources à mobiliser (\$)
Produit 4.3 : Les institutions étatiques et les acteurs non étatiques disposent des capacités techniques et technologiques requises pour améliorer durablement la gestion de l'environnement et des services écosystémiques	Indicateur 4.3.1 : Nombre de personnes formés sur la protection de l'environnement dans le cadre de la restauration des terres et forêts dégradées Valeur de référence 4.3.1 : 412 dont 154 femmes (source : DGEF – 2018) Cible 4.3.1 : 3 130 dont 1 500 femmes	FAO PNUD	200 000 10 150 000	200 000 4 250 000	0 5 900 000
	Indicateur 4.3.2 : Superficie terrestre et marine gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable, de conservation, d'accès et de partage équitable des bénéfices Valeur de référence 4.3.2 : 56 580 ha, dont 19 895 ha de territoire terrestre et 36 675 ha des eaux territoriales au Parc national de Mwali (source : DGEF – 2018) Cible 4.3.2 : 108 990 ha, dont 50 500 ha de territoire terrestre (27%) et 58 490 ha des eaux territoriales (4,49%) Indicateur 4.3.3 : Nombre d'agglomérations et structures disposant d'un système de gestion intégrée des déchets solides Valeur de référence 4.3.3 : 0 (source : DGEF – 2017) Cible 4.3.3 : 3				
Produit 4.4 : Les institutions publiques, le secteur privé et les communautés vulnérables disposent des capacités techniques et technologiques appropriées pour améliorer durablement l'accès aux énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	Indicateur 4.4.1 : Nombre de solutions pour accélérer la transition vers une efficacité énergétique et les énergies propres Valeur de référence 4.4.1 : 0 (source : Direction des énergies renouvelables – 2017) Cible 4.4.1 : 1	PNUD	8 000 000	7 000 000	1 000 000
	Indicateur 4.4.2 : Nombre de nouveaux ménages bénéficiant d'un accès à l'énergie propre, abordable et durable Valeur de référence 4.4.2 : 0 (source : Direction des énergies renouvelables – 2017) Cible 4.4.2 : 1 500				
		Sous-total Effet 4	38 875 000	23 875 000	15 000 000
		Total des ressources du PNUAD révisé	73 987 900	42 932 700	31 055 200







NATIONS UNIES
COMORES



Website: km.one.un.org

Facebook: [one. UN. Comoros](https://www.facebook.com/one.UN.Comoros)

Twitter: [One_UN_Comoros](https://twitter.com/One_UN_Comoros)

Phone number: + 269 763 10 89

